



PARTIE 8 : ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS





SOMMAIRE

1.	DEMANDE DE SERVITUDES : DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE	4
2.	DEMANDE DE SERVITUDES : METEO FRANCE	4
3.	DEMANDE DE SERVITUDES : AGENCE REGIONALE DE SANTE.....	5
4.	DEMANDE DE SERVITUDES : BOUYGUES TELECOM	5
5.	DEMANDE DE SERVITUDES : SFR.....	6
6.	DEMANDE DE SERVITUDES : RTE.....	7
7.	DEMANDE DE SERVITUDES : ORANGE	7
8.	DEMANDE DE SERVITUDE : CONSEIL DEPARTEMENTAL 36.....	8
9.	DEMANDE DE SERVITUDE : GESTIONNAIRE DE L'AUTOROUTE A20.....	9
10.	AUTORISATIONS ET JUSTIFICATIFS DE LA MAITRISE FONCIERE DU TERRAIN : PDL, E1, E2 ET E3.....	10
11.	AUTORISATIONS ET JUSTIFICATIFS DE LA MAITRISE FONCIERE DU TERRAIN : E4.....	11
12.	AVIS DE DEMANTELEMENT : PDL, E1, E2, E3 :	12
13.	AVIS DE DEMANTELEMENT : E4 :.....	12
14.	AVIS DE DEMANTELEMENT : MAIRIE.....	13
15.	DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUHET.....	13
16.	AUTORISATION DE L'UTILISATION DE LA VOIE COMMUNALE.....	14
17.	ATTESTATION DE RESERVE FONCIERE POUR LES MESURES COMPENSATOIRES PORTANT SUR LES ZONES HUMIDES	15
18.	EXTRAIT DE LA CONVENTION DE PROMESSE DE CONSTITUTION D'AMENAGEMENTS PROVISOIRES..	15
19.	EXTRAITS DES CONVENTIONS DE PROMESSES DE CONSTITUTION DE BAUX EMPHYTEOTIQUES	16
20.	EXTRAIT DE LA CONVENTION DE PROMESSE DE CONSTITUTION DE MESURES ENVIRONNEMENTAMES ET PAYSAGERES.....	21
21.	REPONSES DES GESTIONNAIRES SUITE AUX DEMANDES DE TRAVAUX :	23
21.1.	Département de l'Indre, unité territoriale de La Châtre	23
21.2.	ENEDIS Centre et LIMOUSIN	25
21.3.	ORANGE	28
21.4.	SAUR	30
21.5.	GRT GAZ	33



1. DEMANDE DE SERVITUDES : DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE



Direction générale de l'Aviation civile
 Direction de la sécurité de l'Aviation civile
 Direction de la sécurité de l'Aviation civile Ouest
 Département surveillance et régulation
 Division régulation et développement durable
 Subdivision développement durable
00141205

Référence : /DSAC-O/DSR/RDD/DD
 Vos réf. : Courrier du 26/08/2014
 Affaire suivie par : Frédéric MOUCHET
 Frederic.mouchet@aviation-civile.gouv.fr
 Tél. : 02.47.85.43.95 – Fax : 02.47.85.43.78

Objet : Pré-consultation projet éolien

Guipavas, le **10 SEP. 2014**

IEL Développement
 41 ter, boulevard Carnot
 22000 SAINT BRIEUC

Monsieur,

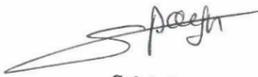
Par courrier cité en référence, vous me transmettez le formulaire CERFA N°14610*01 relatif à une demande d'instruction de projet éolien sur les communes de PARNAC et MOUHET (36) comportant un nombre indéterminé d'aérogénérateurs d'une hauteur maximale hors-sol de 150 m. L'extrait de ce formulaire CERFA décrivant le polygone d'implantation des éoliennes est joint en annexe.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, qu'au vu des éléments que vous m'avez adressés et conformément à la circulaire du 12 janvier 2012, ce projet se situe en dehors des zones intéressées par des servitudes aéronautiques ou radioélectriques civiles relevant de mon domaine de compétence.

En conséquence, je n'ai pour ce qui me concerne, pas d'observation particulière à formuler sur ce projet.

Cet avis reste valable tant qu'aucune modification d'ordre réglementaire ou aéronautique n'impacte l'environnement ou l'utilisation de l'espace aérien concerné par cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Sylvie PAYN
 Chef de la division
 développement durable et
 régulation économique

P/J : Extrait demande Cerfa
 Copies (+ P/J) : SNA-Sud ouest, DDT 36, RDD/DD



Aéroport de Brest-Bretagne - BP56
 29490 GUIPAVAS
 Tél : 02 98 32 02 00

DSAC

www.developpement-durable.gouv.fr

2. DEMANDE DE SERVITUDES : METEO FRANCE





Saint Mandé, le 1^{er} septembre 2014

IEL
 Développement
 41 Ter Boulevard Carnot
 22000 SAINT-BRIEUC
 (à l'attention de M. Clément LE CORGUILLE)

**En recommandé avec accusé de réception
 1A 098 397 8969 8**

Référence à rappeler : **DIRIC/D n° 0721**

Monsieur,

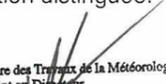
Vous avez saisi Météo-France concernant votre projet de réalisation d'une zone de développement éolien sur la commune de PARNAC et de MOUHET dans le département de l'Indre (36).

Au vu des éléments que vous avez fournis, le parc éolien le plus proche se situerait à une distance d'environ de 95 km du radar de Bourges.

Cette distance est supérieure à celle fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne [ref2].

Dès lors, l'accord écrit de Météo-France n'est pas requis pour vous permettre de mener à bien votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux de la Météorologie
 Adjoint au Directeur
 chargé de l'Exploitation

Olivier LE MOIGNE

Direction interrégionale Ile-de-France, Centre
 73, avenue de Paris – 91165 Saint Mandé cedex
 ☎ : 01 77 94 72 03 – Télécopie : 01 77 94 72 19
 E-mail : Prenom.nom@meteo.fr
 Météo-France, l'établissement public administratif sous la tutelle du ministère chargé des Transports
 certifié ISO 9001-2000 par Bureau Veritas Certification



3. DEMANDE DE SERVITUDES : AGENCE REGIONALE DE SANTE



Délégation Territoriale de l'Indre
Service émetteur : Santé Environnement

Affaire suivie par : F. AUDOLANT
Courriel : frederic.audolant@ars.sante.fr
Téléphone : 02 38 77 33 92
Télécopie : 02 54 27 56 44
W:\VSS-SSE-DT36\3. ENVIRONNEMENT EXTERIEUR\3.6
Urbanisme\Parc éolien\2014 09 Projet Parnac & Mouhet par IEL.doc
Date : 01/09/2014
Objet : Projet parc éolien
P.J. :
n° 211

REÇU le
09 SEP. 2014
Rég.

A
IEL Développement
41 Ter Bd Carnot
22000 SAINT BRIEUC

Monsieur,

En réponse à votre demande citée en objet, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas d'observation à formuler concernant le projet de parc éolien sur le territoire des communes de PARNAC & de MOUHET.

En attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ le DGARS
P/le DT de l'Indre
L'ingénieur du génie-sanitaire



Rémy PARKER

ARS du Centre – Délégation Territoriale de l'Indre
Cité administrative – Bâtiment C – CC 30587 Boulevard George Sand – 36019 Châteauroux Cedex
Standard : 02 38 77 34 00 / Fax : 02 54 35 02 00

4. DEMANDE DE SERVITUDES : BOUYGUES TELECOM



ATLANTICA
76, RUE DES FRANÇAIS LIBRES
BP 36338
44263 NANTES CEDEX 2

TÉL : 02 28 08 22 00
FAX : 02 28 08 22 04

www.bouyguetelecom.fr

REÇU le
18 FEB. 2015
Rég.

IEL Développement
Monsieur Damien VOTTIER

41 Ter Boulevard Carnot
22000 SAINT BRIEUC

Nantes, le 18 février 2015

Objet : Projet éolien sur les communes de Parnac et de Mouhet (36)
Affaire suivie par Mariannick CAILLE-TARRADE
Votre courrier du 30 janvier 2015

Monsieur,

Nous tenons à vous remercier pour l'attention que vous portez aux installations BOUYGUES TELECOM, et aux services rendus à nos clients.

Concernant votre projet sur les communes de Parnac et de Mouhet (36), et après vérification, nous vous informons qu'une liaison traverse votre zone d'étude (contour rouge sur notre plan).

Nous vous rappelons qu'une distance de sécurité de 100 m minimum, doit être respectée entre l'extrémité des pales de vos éoliennes et nos Faisceaux Hertzien.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées Lambert II étendues de notre liaison :

Liaison : T63249 → T63250
Extrémité A : T63249
X = 535280
Y = 2160360
Extrémité B : T63250
X = 536352
Y = 2170488

Nous vous remercions de nous tenir informés d'une éventuelle évolution de votre projet.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Mickaël GODARD
Ingénierie Conception Transmission Ouest
BOUYGUES TELECOM





5. DEMANDE DE SERVITUDES : SFR

De: Dir-ded-dabm-specifique-trans <Dir-ded-dabm-specifique-trans@sfr.com>
Envoyé: jeudi 16 novembre 2017 10:51
À: Iel
Cc: Dir-ded-dabm-specifique-trans; LAPUYADE, Vincent
Objet: RE: [36] - [PARNAC & MOUHET] - [PREMIERE DEMANDE]
Pièces jointes: Parnac et de Mouhet.kmz

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint le shape KML de retour, représentant l'emprise du projet (en rouge) et la (les) zone (s) d'exclusion (en orange).

Il conviendra de ne pas envisager de projet éolien dans les zones d'exclusion orangées, c'est-à-dire en respectant une distance de 100m (mètres linéaires) de part et d'autre de chaque liaison hertzienne (et plus précisément entre l'axe de la liaison FH et l'extrémité de l'une des pâles de l'éolienne, et non pas le mât de celle-ci) afin de ne pas perturber la transmission du FH SFR.

Merci d'adresser toutes les consultations de servitudes éoliennes (NORD et SUD) à la boîte générique : Dir-ded-dabm-specifique-trans@sfr.com

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement,

Hamza BEN OUIRANE

DRS / DIR / DED / Accès et Backhaul Mobile
Design et Capacité Nord

SFR

☎:01.85.06.86.61

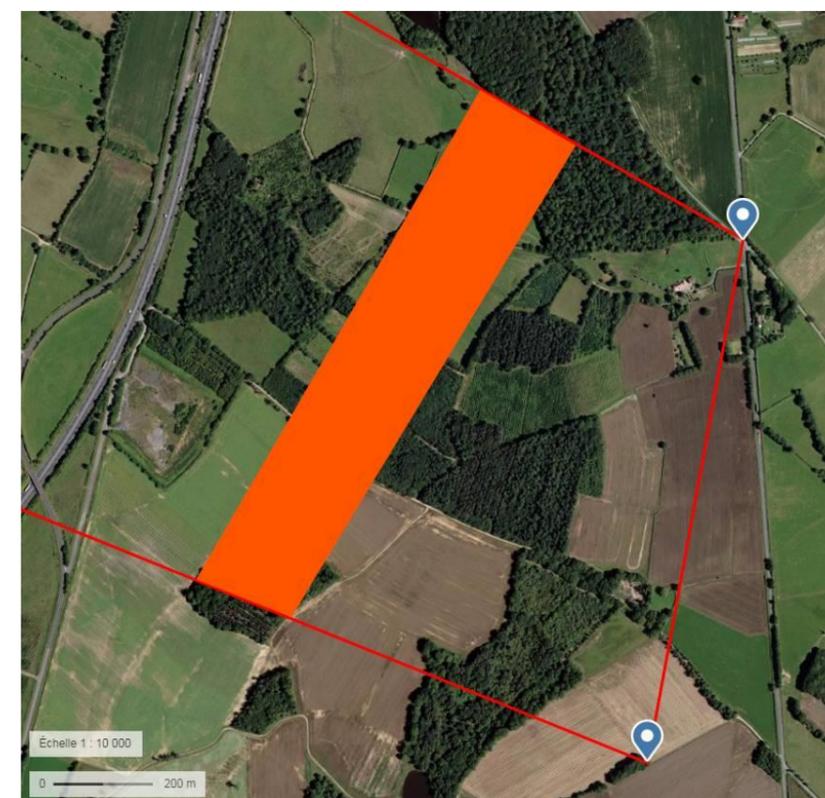
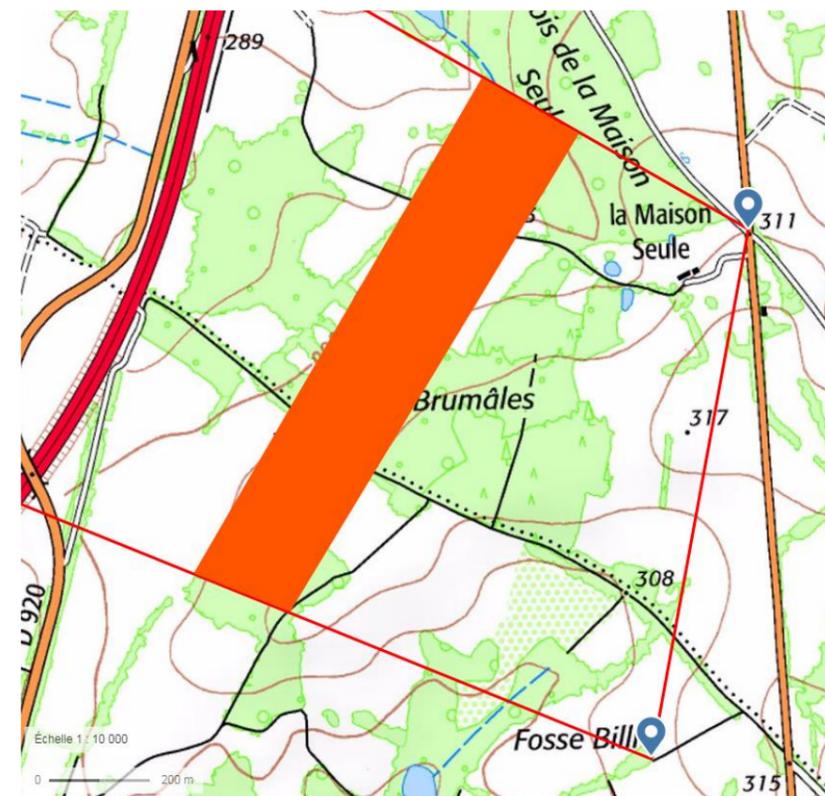
hamza.benouirane@sfr.com

CAMPUS SFR – 12 Rue J.P Rameau
93200 Saint Denis



groupenumericable.sfr.fr

Illustrations graphiques du KMZ transmis par SFR





6. DEMANDE DE SERVITUDES : RTE

Rte
Réseau de transport d'électricité

VOS REF.

NOS REF. PARNAC et MOUHET/PE/15/056

INTERLOCUTEUR Mireille BOIS
TÉLÉPHONE 02 38 71 43 21
FAX 02 38 71 43 99

IEL Développement
41 Ter Boulevard Carnot
22000 SAINT BRIEUC

A l'attention de M. VOTTIER Damien

OBJET Servitudes opposables à un projet éolien
PARNAC et MOUHET

St-Jean-de-la-Ruelle, le 16 FEV. 2015

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier référencé ci-dessus et cité en objet, que nous avons reçu le 3 février 2015.

Selon l'emprise des travaux tracée sur les plans du dossier que vous nous avez fourni, nous vous informons que nous n'avons pas d'observation à formuler ; les ouvrages électriques HTB appartenant au réseau public de transport d'énergie électrique (ouvrages de tension supérieure à 50 000 Volts) n'étant pas impactés par ce projet.

Nous vous précisons toutefois que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 000 Volts), et qu'il peut exister sur la parcelle du projet, des ouvrages de distribution d'énergie électrique ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ERDF, régies, GRDF, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Responsable d'Activités Maintenance,
Marie DUBUCQ



PJ : un dossier en retour
Copie(s) :

CENTRE MAINTENANCE NANTES
Groupe Maintenance Réseaux Sologne
21, rue Pierre & Marie Curie - BP 124
45143 ST JEAN DE LA RUELLE CEDEX
TEL : 02.38.71.43.16 - FAX : 02.38.71.43.99

RTE Réseau de transport d'électricité
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

www.rte-france.com



7. DEMANDE DE SERVITUDES : ORANGE

orange™

Orange
Unité de Pilotage Réseau Ouest
5 Rue du Moulin de la Garde
BP 53149
44331 Nantes Cedex 3

I.E.L. Développement
Damien Vottier
41 ter boulevard Carnot
22000 Saint-Brieuc

Nantes, le 31/03/2015

Objet : Consultation pour un projet éolien sur les communes de : Parnac et Mouhet (36)

Monsieur,

En réponse à votre courrier reçu dans nos services en date du 03/02/2015, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes citées en objet dans le département de l'Indre, vous trouverez ci-après les remarques relatives aux servitudes sur le secteur concerné.

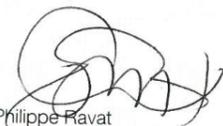
Servitudes PT1 & PT2 : - L'Unité de Pilotage Réseau Ouest n'est pas concernée par le projet cité en objet au titre des servitudes PT1 et PT2 et Faisceaux Hertzien (réf : 138-MG-15)

Servitudes PT3 : - Pas de remarques à formuler sur la zone d'étude telle que présentée dans ce projet

Servitudes réseau Mobile : - voir annexe jointe

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Philippe Ravat
Responsable Département
Développement d'Affaires

Orange - SA au capital de 10 595 541 532 € - 78 rue Olivier de Serres - 75005 Paris Cedex 15 - 380 129 866 RCS Paris



Orange
Unité de Pilotage Réseau Ouest

Annexe 3

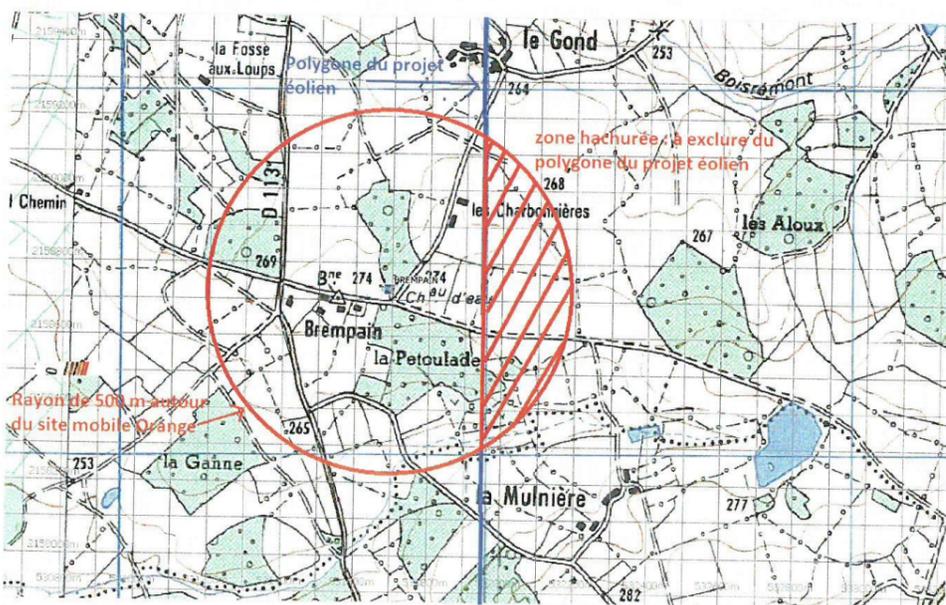
SERVITUDES RELATIVES AU RESEAU MOBILE

Projet concerné :

Projet d'un parc éolien sur les communes de Parnac et Mouhet (36).

Remarques formulées sur ce projet :

Accepté sous réserve de l'exclusion de la partie hachurée de la zone du parc éolien.
(pas d'éolienne à moins de 500 m d'un site mobile, et nous sommes présent sur le château d'eau, site BREMPAIN 016N1)



Orange – SA au capital de 10 595 541 532 € - 78 rue Olivier de Serres - 75505 Paris Cedex 15 - 380 129 866 RCS Paris

8. DEMANDE DE SERVITUDE : CONSEIL DEPARTEMENTAL 36



Le 14 OCT. 2016

La Vice-présidente

Direction des Routes
Ref: MA 99558

I.E.L. Développement
Monsieur Damien VOTTIER
41 Ter Boulevard Carnot
22000 SAINT-BRIEUC

Monsieur,

Par courrier en date du 19 septembre 2016, vous m'informez des études en cours sur un parc éolien sur la commune de MOUHET.

Vous souhaitez connaître les marges de recul imposées par le Département pour ce type de projet. Les routes départementales n° 5, 10a et 920 traversent la commune de MOUHET, à proximité du projet de parc éolien.

En réponse, je vous informe que le Département de l'Indre demande qu'une distance minimale de recul par rapport au domaine public routier départemental, équivalente à la hauteur de l'ensemble éolien (longueur de pale ajoutée à celle du mât), soit respectée.

En complément, je vous précise que les accès directs aux éoliennes par le réseau routier départemental devront être limités et se situer dans des zones où les conditions de visibilité sont satisfaisantes.

Par ailleurs, les accès et réseaux alimentant les éoliennes, situés le long ou en traversée des routes départementales, devront faire l'objet d'une demande de permission de voirie auprès de l'Unité Territoriale de LA CHATRE.

A ce jour, il est à noter que l'occupation du domaine public routier départemental par des canalisations électriques privées est assujettie à une redevance de 0,50 € par mètre avec un minimum de 15 € annuel.

Je vous invite à soumettre votre projet au Département dès réalisation de celui-ci, afin de valider notamment l'emplacement des accès et des réseaux au domaine public routier départemental ainsi que l'itinéraire emprunté pour l'acheminement des éoliennes et de leurs équipements.

Un état des lieux des routes empruntées pour accéder aux zones de travaux devra également être réalisé avant le début des chantiers.

Département de l'Indre

Hôtel du Département

Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 Châteauroux cedex
Tél : 02 54 27 34 36 - Fax : 02 54 27 60 69 - Email : contact@indre.fr - Site Internet : www.indre.fr



Mes services (Monsieur Nicolas MOREAU – Unité Territoriale de LA CHATRE – tél : 02.54.62.12.20) se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous jugeriez utiles.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Pour le Président du Conseil départemental,
la Vice-présidente déléguée,


Nadine BELLUROT

9. DEMANDE DE SERVITUDE : GESTIONNAIRE DE L'AUTOROUTE A20



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest

Limoges, le 23 MARS 2015

Service des Politiques et des Techniques

Le directeur interdépartemental
des routes Centre Ouest

Bureau Ingénierie Exploitation et Sécurité Routière
Le Bas Faure

à

87 220 FEYTIAT

Monsieur Damien Vottier
IEL Développement
41 ter Boulevard Carnot
22 000 St BRIEUC

Affaire suivie par : Gilles Pascaud
gilles.pascaud@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 55 30 90 82 – Fax : 05 55 31 37 70

Objet : Servitudes opposables à un projet éolien

Monsieur

Par courrier du 06 mars 2015 vous avez sollicité l'avis de mes services concernant un projet éolien sur les communes de Parnac et de Mouhet dans le département de l'Indre(36).

Concernant ce dossier voici nos remarques :

-les autoroutes et les voies express, sont autant de zones où des éoliennes ne peuvent être implantées. De plus, d'après les recommandations prévues à cet effet, les éoliennes doivent être situées à plus de deux fois leur hauteur d'une route, ce qui signifie qu'une éolienne de 100m de haut ne peut se trouver à moins de 200m d'une route. Cette distance doit être considérée comme un minimum, mais ne permet pas de combattre l'effet de distraction des usagers provoqué par la proximité de ces ouvrages.

-notre relais radio le plus proche se situe à Belle Etoile commune de Mouhet et il n'y a pas de faisceau hertzien traversant ce projet .

Je vous propose de vous rapprocher de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du département de l'Indre pour connaître l'ensemble des règles et plus particulièrement celles liées aux règles d'urbanisme .

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur
Pour le directeur interdépartemental des routes empêché,
Le directeur Ingénierie Exploitation,


Philippe LAFONT

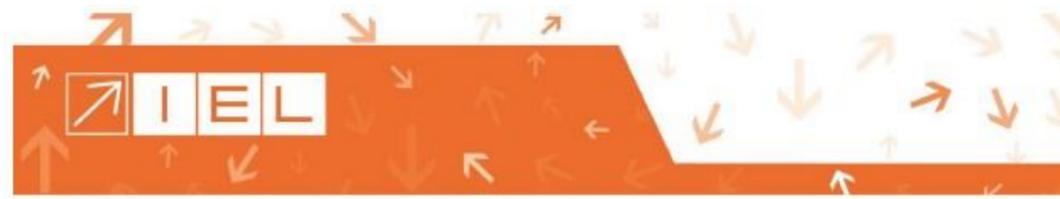
Copies : Antenne Argenton
BIESR
Chrono SPT

www.developpement-durable.gouv.fr

22, rue des Pénitents Blancs – 87032 Limoges Cedex– Tél : 33 (0)5 87 50 60 00 – Fax : 33 (0)5 87 50 60 49



10. AUTORISATIONS ET JUSTIFICATIFS DE LA MAITRISE FONCIERE DU TERRAIN : PDL, E1, E2 ET E3



41 Ter Boulevard Carnot
22000 Saint-Brieuc
Tel. 02 30 96 02 21
Fax. 02 96 01 99 69
E-mail : info@iel-energie.com
www.iel-energie.com

Autorisation de l'exploitant dans le cadre de la demande d'Autorisation Unique

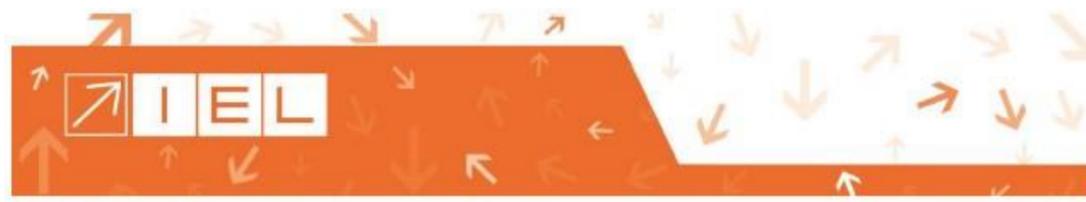
Je soussigné, *TOUZET RENE GERANT SCI CLIDIER*

Exploitant des parcelles ZH 11, ZI 19, ZK 29 et ZK 26 à Mouhet

Donne à la société IEL Exploitation 14, représentée par son gérant, l'autorisation d'aménagements sur les parcelles précédemment citées.

Fait à *Clichin* le *20/11/2020*

Signature



41 Ter Boulevard Carnot
22000 Saint-Brieuc
Tel. 02 30 96 02 21
Fax. 02 96 01 99 69
E-mail : info@iel-energie.com
www.iel-energie.com

Autorisation du propriétaire dans le cadre de la demande d'Autorisation Unique

Je soussigné *TOUZET RENE GERANT SCI CLIDIER-EST*

Propriétaire des parcelles ZH 11, ZI 19, ZK 29 et ZK 26 à Mouhet

Donne à la société IEL Exploitation 14, représentée par son gérant, l'autorisation d'aménagements sur les parcelles précédemment citées.

Fait à *Clichin* le *20/11/2020*

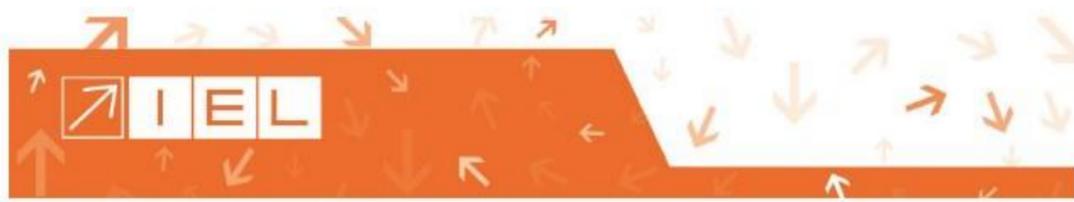
Signature

Initiatives & Energies Locales IEL Exploitation - SARL au capital de 1 000 € - Siège social : 41 Ter Boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc
N° SIRET 514 568 260 00012 - N° TVA Intracommunautaire : FR38 514 568 260

Initiatives & Energies Locales IEL Exploitation - SARL au capital de 1 000 € - Siège social : 41 Ter Boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc
N° SIRET 514 568 260 00012 - N° TVA Intracommunautaire : FR38 514 568 260



11. AUTORISATIONS ET JUSTIFICATIFS DE LA MAITRISE FONCIERE DU TERRAIN : E4



41 Ter Boulevard Carnot
22000 Saint-Brieuc
Tel. 02 30 96 02 21
Fax. 02 96 01 99 69
E-mail : info@iel-energie.com
www.iel-energie.com

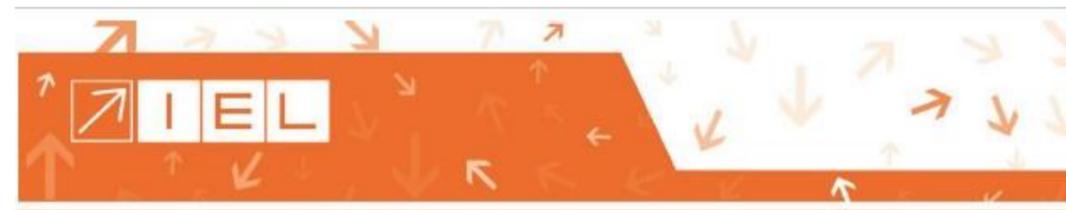
Autorisation du propriétaire dans le cadre de la demande d'Autorisation Unique

Je soussigné *CHATEIGNER Vincent*
64, boulevard George Sand
35000 CHATEAURoux
Propriétaire des parcelles ZK 11, ZK 12 et ZK 15 à Mouhet

Donne à la société IEL Exploitation 14, représentée par son gérant, l'autorisation d'aménagements sur les parcelles précédemment citées.

Fait à *CHATEAURoux* le *20/11/2020*

Signature



41 Ter Boulevard Carnot
22000 Saint-Brieuc
Tel. 02 30 96 02 21
Fax. 02 96 01 99 69
E-mail : info@iel-energie.com
www.iel-energie.com

Autorisation de l'exploitant dans le cadre de la demande d'Autorisation Unique

Je soussigné, *GAEc LA BERGERIE*

Exploitant des parcelles ZK 11, ZK 12 et ZK 15 à Mouhet

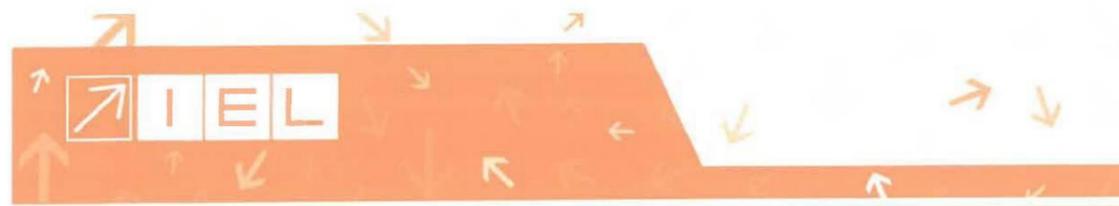
Donne à la société IEL Exploitation 14, représentée par son gérant, l'autorisation d'aménagements sur les parcelles précédemment citées

Fait à *MOUHET* le *23/11/2020*

Signature



12. AVIS DE DEMANTELEMENT : PDL, E1, E2, E3 :



41 Ter Boulevard Carnot
22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 30 96 02 21
Fax 02 96 01 99 69
E-mail : info@iel-energie.com
www.iel-energie.com

Avis du propriétaire relatif à l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation conformément à l'article R 512-6 du code de l'environnement

Je soussigné **TOUZET RENE GERANT SCI CLIDIER-EST**

Propriétaire des parcelles ZH 11, ZI 19, ZK 29 et ZK 26 à Mouhet (36170) souhaite que le parc éolien soit démantelé conformément à la réglementation en vigueur à la fin de l'exploitation et que les terrains agricoles retrouvent leur usage initial.

Fait à *Clidier*

Le *20/11/2020*

Signature

13. AVIS DE DEMANTELEMENT : E4 :



41 Ter Boulevard Carnot
22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 30 96 02 21
Fax 02 96 01 99 69
E-mail : info@iel-energie.com
www.iel-energie.com

Avis du propriétaire relatif à l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation conformément à l'article R 512-6 du code de l'environnement

Je soussigné **CHATEIGNER Vincent**
64, boulevard George Sand
70000 CHATEAURoux

Propriétaire des parcelles ZK 11, ZK 12 et ZK 15 à Mouhet (36170) souhaite que le parc éolien soit démantelé conformément à la réglementation en vigueur à la fin de l'exploitation et que les terrains agricoles retrouvent leur usage initial.

Fait à *CHATEAURoux*

Le *20/11/2020*

Signature



14. AVIS DE DEMANTELEMENT : MAIRIE

DÉPARTEMENT de l'INDRE

MAIRIE
DE
MOUHET



36170

Téléphone 02 54 47 55 12
Télécopie 02 54 47 66 86
E-mail : mairie.mouhet@wanadoo.fr

Attestation de démantèlement éolien

Avis du Maire de la commune de Mouhet d'implantation relatif à l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation conformément à l'article R 512-6 du Code de l'Environnement. La commune de Mouhet, représentée par l'Adjoint au Maire demande que les éoliennes implantées par la société IEL Exploitation de Saint Briec sur le territoire de la commune soient démantelées conformément à la réglementation en vigueur à la fin de l'exploitation du parc éolien et que les terrains agricoles retrouvent leur usage initial.

Mouhet, le 20 octobre 2016
L'Adjoint au Maire,
Jean-Christophe PLANTUREUX



15. DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUHET

MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

03 août 2015
2015-08-03-02

OBJET :
Etude de faisabilité d'un parc éolien sur la commune de Mouhet

L'an deux mil quinze, le trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, adjoint au maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/07/2015.

Présents : Mmes COUVE Josiane, GRACIO-CHATEIGNER Véronique, LABOUTE Isabelle, Mrs ALABRE Ludovic, COULEAU Alain, DELORME Michel, MAILLOCHON Jean-Claude, PLANTUREUX Jean-Christophe, ROULLET Emmanuel, TOUZEAU Jean-Louis, VALLET James ;

Excusé : BARRE Damien, CHOQUET-SAUGE André, JAMBUT Roger, TOURATIER Philippe (PLANTUREUX Jean-Christophe) ;

TOUZEAU Jean-Louis a été élu secrétaire.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	1	10	11	7	4

Jean-Christophe PLANTUREUX propose d'autoriser la société IEL Développement à réaliser des études de faisabilité préalables au développement d'un parc éolien sur la commune. Ces études consisteront notamment à la réalisation de diagnostics nécessaires à l'élaboration de demandes d'autorisations administratives à la construction d'un parc éolien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise la société IEL Développement à réaliser des études de faisabilité, (4 voix contre, et 7 voix pour). Mme Véronique GRACIO-CHATEIGNER n'a pas pris part au vote ;
- Donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou les adjoints pour signer tous documents s'y rattachant.

Pour copie conforme.
L'Adjoint au Maire,
Jean-Louis TOUZEAU



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
après transmission en sous-préfecture

le - 5 AOUT 2015

Le Maire



16. AUTORISATION DE L'UTILISATION DE LA VOIE COMMUNALE

MAIRIE DE MOUHET

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

19 octobre 2016
n°2016-12

OBJET :
Permission de voirie

Le Maire de MOUHET,

VU la demande en date du 14 octobre 2016 par laquelle Monsieur MOALIC Roan représentant de la société IEL Exploitation 14 demeurant à 41 ter boulevard Carnot à Saint-Briec (22000), demande le passage de câbles électriques et télécommunication sous la Voie Communale 105, sur la commune de Mouhet ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

VU l'état des lieux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ARTICLE 2 - Prescriptions techniques particulières.

L'aqueduc sera muni de têtes de sécurité normalisées N.F. L'accès sera réalisé à l'emplacement défini sur le plan annexé au présent arrêté. Il sera mis en œuvre dans les règles de l'art. Il se raccordera au bord de la chaussée sans creux ni saillie.

Les eaux de ruissellement de cet accès ne devront pas s'évacuer sur la chaussée.

Le bénéficiaire sera tenu à réquisition du gestionnaire de la voirie de remplacer les ouvrages implantés qui s'avéreraient sous-dimensionnés du fait de la modification des débits d'eau supportés par le fossé ainsi busé.

Cet ouvrage est à la charge du pétitionnaire qui en assurera la conservation et l'entretien constant.

Le pétitionnaire sera tenu de réparer tous les dommages qui auraient pu être causés à la chaussée.

ARTICLE 3 - Autorisation d'entreprendre - Ouverture de chantier :

La demande sera adressée, conformément à l'article L115-1 du Code de la voirie routière, au maire de la commune. Le maire a deux mois maximum pour formuler sa réponse.

Dans tous les cas, si les travaux n'ont pas fait l'objet d'une procédure de coordination, le service gestionnaire de la route, ou le maire, peuvent, dans leur autorisation d'entreprendre les travaux, fixer une période d'exécution différente de celle proposée par le pétitionnaire. Ils peuvent, en outre, fixer dans cette autorisation une fin d'exécution du chantier.

ARTICLE 4 - Sécurité et signalisation de chantier.

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur

ARTICLE 5 - Fin de chantier, récolement et délai de garantie :

À la fin du chantier, le pétitionnaire ou son représentant fera une demande de réception des travaux à l'aide du formulaire joint en annexe. La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

ARTICLE 6 - Responsabilité.

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Il se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien, du signataire du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Validité et renouvellement de l'arrêté remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

En cas de révocation de l'autorisation, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Fait à Mouhet, le 20 OCT. 2016
Le Maire


Diffusions

Le bénéficiaire pour attribution ;

La commune de Mouhet pour affichage et publication ;

Annexes

Schéma de la tranchée sous chaussée.



17. ATTESTATION DE RESERVE FONCIERE POUR LES MESURES COMPENSATOIRES PORTANT SUR LES ZONES HUMIDES

IEL
Exploitation

41 Ter Boulevard Carnot
 22000 SAINT-BRIEUC
 Tél. 02 30 96 02 21
 Fax 02 96 01 99 69
 E-mail : info@iel-energie.com
 www.iel-energie.com

Annexe 2

Attestation de réserve foncière pour des mesures compensatoires relatives à la réhabilitation des zones humides

Je soussigné René Touzet, gérant de la SCI Clidier Est immatriculée au RCS de Chateauroux sous le numéro 340 538 941 ;

Atteste que la parcelle ZK 29, Bois Chardon de ^{Clidier} ~~Amone~~, fait partie de la réserve foncière disponible pour IEL Exploitation 14 afin que la mesure de réhabilitation d'une zone humide y soit mise en place, dans le cadre de la réalisation du projet éolien.

La surface allouée à cette mesure ne pourra pas dépasser 4 000 m² et sera contiguë de la zone humide enherbée actuellement en place entre la route et la partie cultivée de la parcelle ZK29.

Cette réserve foncière est valable pendant toute la durée de l'exploitation du projet.

22/11/2017
 Signature

Filiale du groupe IEL – SAS au capital de 2 000 000 € - Siège social : 41Ter Boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
 N° SIRET 451 801 708 00020 – N° TVA intracommunautaire : FR80 451 801 708

18. EXTRAIT DE LA CONVENTION DE PROMESSE DE CONSTITUTION D'AMENAGEMENTS PROVISOIRES

PROMESSE DE CONSTITUTION D'ACCES ET DE VIRAGES PROVISOIRES

L'an deux mille dix sept
 Le 4/04/2017

A Jappeloup, Mouhet

1°) Monsieur Fabrice Cabenet

demeurant à Jappeloup à Mouhet 36170
 agissant en qualité de propriétaire

ci-après dénommé(s) le « **PROPRIETAIRE** »

2°) La société INITIATIVES et ENERGIES LOCALES Exploitation 14, au capital de 500 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Brieuc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 514 598 661, représentée par Monsieur Ronan Moalic en qualité de gérant dûment habilité à cet effet, filiale du groupe **INITIATIVES et ENERGIES LOCALES** au capital de 1 999 500 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Brieuc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 801 708 de Saint-Brieuc représentée par **Monsieur Ronan Moalic/Loïc Picot** respectivement en qualité de **vice-président et président dûment habilité à cet effet.**

ci-après dénommé le « **BENEFICIAIRE** »

Fait en trois exemplaires originaux à *Mouhet*, le 4/04/2017

LE PROPRIETAIRE

LE BENEFICIAIRE

CF

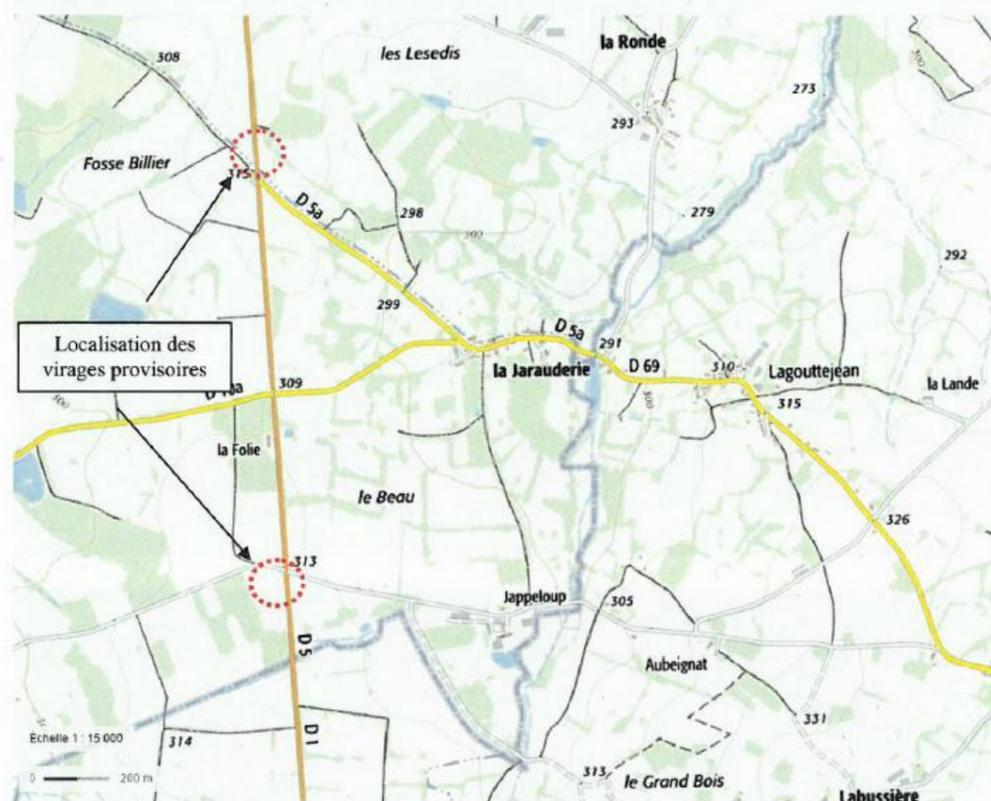
4



ANNEXE 1

Désignation du terrain

Commune	Section	Numéro	Lieud-dit
Mouhet	ZK	21	Bois Chardon de l'Aumone
Parnac	E	603	La Goutte Sicher



19. EXTRAITS DES CONVENTIONS DE PROMESSES DE CONSTITUTION DE BAUX EMPHYTEOTIQUES

**Pré bail emphytéotique
en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien**

L'an deux mille quinze,
Le 4 mars

A Paris

1°)

**SCI CLIDIER EST
1, Clidier
36170 MOUHET**

RCS Chateauxoux 340 538 941
Agissant en qualité de propriétaire(s), ou d'usufruitier(s), ou de nu-propriétaire(s)

ci-après dénommé(s) « Le PROPRIETAIRE »

2°)

**SCI CLIDIER
1, Clidier
36170 MOUHET**

RCS Chateauxoux 316 630 805
ci-après dénommé « L'EXPLOITANT AGRICOLE »

3°) La société **INITIATIVES et ENERGIES LOCALES EXPLOITATION 14**, au capital de 500 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Brieuc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 514 598 661 de Saint-Brieuc représentée par Monsieur Ronan Moalic en qualité de gérant dûment habilité à cet effet,

filiale à 100% de la société **INITIATIVES et ENERGIES LOCALES EXPLOITATION** au capital de 1000 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Brieuc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 514 568 260 de Saint-Brieuc représentée par Monsieur R. Moalic / L.Picot respectivement en qualité de vice-président et président dûment habilité à cet effet,

elle-même filiale du groupe **INITIATIVES et ENERGIES LOCALES** au capital de 1 999 500 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Brieuc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 801 708 de Saint-Brieuc représentée par Monsieur R. Moalic / L.Picot respectivement en qualité de vice-président et président dûment habilité à cet effet.

R.T. R.T.
1



ANNEXE 1

Désignation des parcelles concernées par l'implantation d'éoliennes et précision des zones de travail pressenties

Les plans des zones de travail sont en ANNEXE 1bis

Commune

Mouhet

Lieu dit

Fosse Billier

Références cadastrales des parcelles concernées par les zones de travail

ZH 11 Le Lattay
ZI 19 Les Grands Champs
ZK 29 Bois chardon de Clidier
ZK 26 Bois Chardon de l'Aumone

Nom et adresse du propriétaire

SCI Clidier Est
1, Clidier
36 170 MOUHET

Nom et adresse de l'exploitant agricole

SCI Clidier
1, Clidier
36 170 MOUHET

 R.T.
R.T. 17



41 Ter Boulevard Carnot
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. 02 30 96 02 21
Fax 02 96 01 99 69
E-mail : info@iel-energie.com
www.iel-energie.com

AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE D'ENGAGEMENT DE MISE A DISPOSITION ET DE PROMESSE UNILATERALE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN

Le 4 mars 2015, les parties ci-après désignées :

❖ Le propriétaire

SCI CLIDIER EST
1, Clidier
36170 MOUHET

❖ L'exploitant

SCI CLIDIER
1, Clidier
36170 MOUHET

❖ La société Initiatives & Energies Locales Développement dont le siège social est situé au 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Briec, représentée par Monsieur MOALIC Ronan en qualité de gérant dûment habilité à cet effet (Siren : 504 258 419)

Ont signé ensemble une convention tripartite d'engagement de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien.

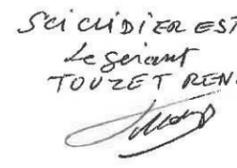
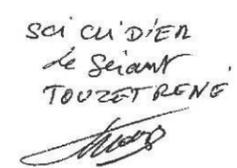
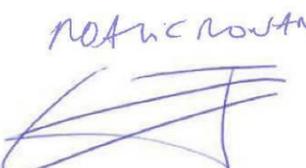
Le projet fait l'objet actuellement d'un recours administratif auprès du tribunal administratif de Limoges. Le développement du projet est par conséquent retardé, c'est pourquoi le présent avenant prévoit la prolongation de la durée de la convention précédemment citée d'une année supplémentaire. Par conséquent l'article 3.1 initial est modifié de la manière suivante :

« 3.1 La mise à disposition est conclue pour une durée maximale de 6 (SIX) années à compter du jour de la signature des présentes »

Soit jusqu'au 04 mars 2021

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait à Clidier, le 4 Mars 2020 en trois exemplaires

Signatures  SCI CLIDIER EST
Le Seizant
TOUZET RENE
 SCI CLIDIER
Le Seizant
TOUZET RENE
 Notaire Ronan

Initiatives & Energies Locales - Société au capital de 2 000 000 € - Siège social : 41 Ter Boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc
N° SIRET 451 801 798 0002 - N° TVA intracommunautaire : FR04 451 801 798



Convention tripartite d'engagement de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien

L'an deux mille quinze,
Le 4 juin 2015
A Mouhet

1°)

Dominique Chateigner
1 chemin des cours d'en bas
36170 Mouhet

Agissant en qualité de propriétaire(s), ou d'usufruitier(s), ou de nu-propriétaire(s)

ci-après dénommé(s) « **Le PROPRIETAIRE** »

2°)

GAEC de la Bergerie
L'Aumône
36170 Mouhet

ci-après dénommé « **L'EXPLOITANT AGRICOLE** »

3°) La société **INITIATIVES et ENERGIES LOCALES EXPLOITATION 14**, au capital de 500 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Briec, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 514 598 661 de Saint-Briec représentée par Monsieur Ronan Moalic en qualité de gérant dûment habilité à cet effet,

filiale à 100% de la société **INITIATIVES et ENERGIES LOCALES EXPLOITATION** au capital de 1000 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Briec, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 514 568 260 de Saint-Briec représentée par Monsieur R. Moalic / L.Picot respectivement en qualité de vice-président et président dûment habilité à cet effet,

elle-même filiale du groupe **INITIATIVES et ENERGIES LOCALES** au capital de 1 999 500 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Briec, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 801 708 de Saint-Briec représentée par Monsieur R. Moalic / L.Picot respectivement en qualité de vice-président et président dûment habilité à cet effet.

ci-après dénommé « **Le BENEFICIAIRE** »

Paraphe : CF CL

ANNEXE 1

Désignation des parcelles concernées par l'implantation d'éoliennes

Commune	Section	Parcelle
Mouhet	ZK	11
		12
		15

PROPRIETAIRE

Dominique Chateigner
1 chemin des cours d'en bas
36170 Mouhet

Paraphe : CF CL

17



Convention tripartite d'engagement de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien

L'an deux mille vingt
Le 03 juin 2020
A CHATEAUBOUX

1°)

**Laurent Chateigner
L'Aumone
36170 Mouhet**

Agissant en qualité de propriétaire(s), ou d'usufruitier(s), ou de nu-propriétaire(s)

ci-après dénommé(s) « **Le PROPRIETAIRE** »

2°)

**GAEC de la Bergerie
L'Aumône
36170 Mouhet**

ci-après dénommé « **L'EXPLOITANT AGRICOLE** »

3°) La société **INITIATIVES et ENERGIES LOCALES EXPLOITATION 14**, au capital de 500 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Brieuc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 514 598 661 de Saint-Brieuc représentée par Monsieur Ronan Moalic en qualité de gérant dûment habilité à cet effet,

filiale à 100% de la société **INITIATIVES et ENERGIES LOCALES EXPLOITATION** au capital de 1000 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Brieuc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 514 568 260 de Saint-Brieuc représentée par Monsieur R. Moalic / L.Picot respectivement en qualité de vice-président et président dûment habilité à cet effet,

elle-même filiale du groupe **INITIATIVES et ENERGIES LOCALES** au capital de 1 999 500 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Brieuc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 801 708 de Saint-Brieuc représentée par Monsieur R. Moalic / L.Picot respectivement en qualité de vice-président et président dûment habilité à cet effet.

ci-après dénommé « **Le BENEFICIAIRE** »

Paraphe :

1

Article 19 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

19.1 Tous les litiges nés dans le cadre de l'application de la présente convention relèvent de la seule compétence du Tribunal de Saint Brieuc.

19.2 Cette clause d'attribution de juridiction s'applique, par accord exprès des parties, même en cas de référé.

Fait à... en trois exemplaires

Le... 03 juin 2020

LE BENEFICIAIRE

Le PROPRIETAIRE

L'EXPLOITANT AGRICOLE

ANNEXE 1

Désignation des parcelles concernées par l'implantation d'éoliennes

Commune	Section	Parcelle
Mouhet	ZL	20
		19

PROPRIETAIRE

Laurent Chateigner
L'Aumone
36170 Mouhet



Convention tripartite d'engagement de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien

L'an deux mille vingt
Le 07 juin 2020
A CHATEAURoux.

1°)
Vincent Chateigner
67 boulevard George Sand
36000 Chateauroux

Agissant en qualité de propriétaire(s), ou d'usufruitier(s), ou de nu-propriétaire(s)
ci-après dénommé(s) « **Le PROPRIETAIRE** »

2°)
GAEC de la Bergerie
L'Aumône
36170 Mouhet

ci-après dénommé « **L'EXPLOITANT AGRICOLE** »

3°) La société **INITIATIVES et ENERGIES LOCALES EXPLOITATION 14**, au capital de 500 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Brieuc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 514 598 661 de Saint-Brieuc représentée par Monsieur Ronan Moalic en qualité de gérant dûment habilité à cet effet,

filiale à 100% de la société **INITIATIVES et ENERGIES LOCALES EXPLOITATION** au capital de 1000 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Brieuc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 514 568 260 de Saint-Brieuc représentée par Monsieur R. Moalic / L.Picot respectivement en qualité de vice-président et président dûment habilité à cet effet,

elle-même filiale du groupe **INITIATIVES et ENERGIES LOCALES** au capital de 1 999 500 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Brieuc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 801 708 de Saint-Brieuc représentée par Monsieur R. Moalic / L.Picot respectivement en qualité de vice-président et président dûment habilité à cet effet.

ci-après dénommé « **Le BENEFICIAIRE** »

Paraphc :

Handwritten initials and a checkmark.

Article 19 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

19.1 Tous les litiges nés dans le cadre de l'application de la présente convention relèvent de la seule compétence du Tribunal de Saint Brieuc.

19.2 Cette clause d'attribution de juridiction s'applique, par accord exprès des parties, même en cas de référé.

Fait à *Chateauroux*
Le 07 juin 2020 en trois exemplaires

LE BENEFICIAIRE

Handwritten signature of the beneficiary.

L'EXPLOITANT AGRICOLE

Handwritten signature of the agricultural exploiter.

Le PROPRIETAIRE

Handwritten signature of the owner.

ANNEXE 1

Désignation des parcelles concernées par l'implantation d'éoliennes

Commune	Section	Parcelle
Mouhet	ZK	11
		12
		15

PROPRIETAIRE

Vincent Chateigner
67 boulevard George Sand
36000 Chateauroux



20. EXTRAIT DE LA CONVENTION DE PROMESSE DE CONSTITUTION DE MESURES ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGERES

PROMESSE DE CONSTITUTION DE MESURES ENVIRONNEMENTALES

L'an deux mille dix neuf
Le 12/06/2019

A PARNAC
MR. BUFFARD Alain
Le Bourg
1°) 36170 - PARNAC

Ci-après dénommé le « PROPRIETAIRE »

2°) La société **INITIATIVES et ENERGIES LOCALES DEVELOPPEMENT**, au capital de 5 000 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Brieuc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 504 258 419 de Saint-Brieuc, représentée par Monsieur Ronan Moalic en qualité de gérant dûment habilité à cet effet, filiale du groupe **INITIATIVES et ENERGIES LOCALES** au capital de 1 999 500 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Brieuc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 801 708 de Saint-Brieuc représentée par **Monsieur Ronan Moalic/Loïc Picot** respectivement en qualité de **vice-président et président dûment habilité à cet effet.**

Ci-après dénommé le « BENEFICIAIRE »

En présence de

[Signature]

Le paiement de l'indemnité se fera par virement bancaire sur le compte dont les coordonnées seront communiquées par le « PROPRIETAIRE », au « BENEFICIAIRE ».
Le « PROPRIETAIRE », ne pourra prétendre à aucune autre indemnité au titre de la présente convention.

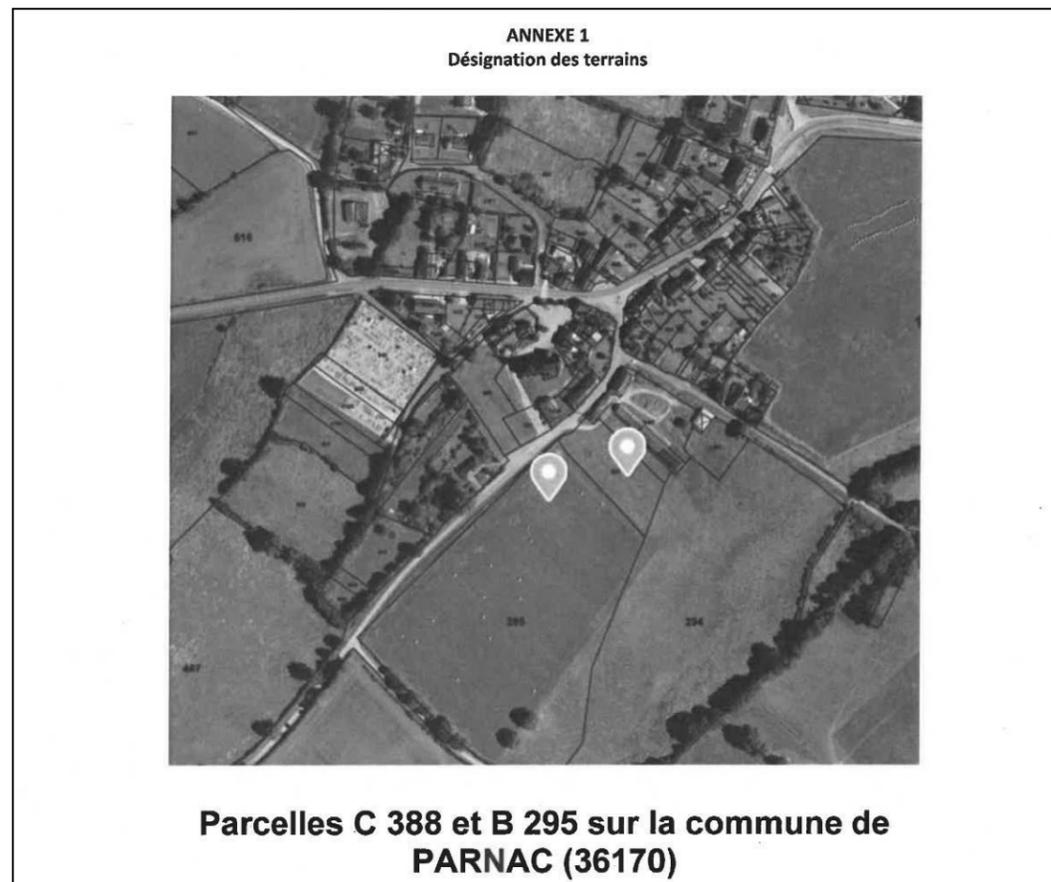
Article 7 : Durée de la convention

La convention prendra effet à la mise en service du parc éolien situé sur la commune de Pressac. Le « BENEFICIAIRE » informera le « PROPRIETAIRE », par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de la date de la mise en service du parc éolien. La convention sera consentie et acceptée pour une durée de vingt (20) années entières et consécutives, à compter de l'envoi de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Fait en deux exemplaires originaux à PARNAC , le 12/06/2019

Le PROPRIETAIRE
[Signature]

LE BENEFICIAIRE
[Signature]





PROMESSE DE CONSTITUTION DE MESURES PAYSAGÈRES

L'an deux mille dix huit
Le 30/05/2018

A Chaillac

1°)

Ci-après dénommé l' « **EXPLOITANT AGRICOLE** »

Michaël Sébastien

2°) La société **IEL Exploitation 14**, au capital de 500 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Briec, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Briec sous le numéro 514 598 661, représentée par Monsieur Ronan Moalic en qualité de gérant dûment habilité à cet effet, filiale du groupe INITIATIVES et ENERGIES LOCALES au capital de 2 079 480 euros dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot à Saint Briec, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 801 708 de Saint-Briec représentée par Monsieur Ronan Moalic/Loïc Picot respectivement en qualité de vice-président et président dûment habilité à cet effet.,

Ci-après dénommé le « **BENEFICIAIRE** »

En présence du **PROPRIETAIRE**

Michaël Guy.

et ci-après désignés collectivement par "**PARTIES**"

MG MS

Article 5 : Substitution

Chacune des parties peut substituer une autre personne, à charge pour cette partie d'en avertir les autres, sous réserve de l'engagement du substitué de respecter l'intégralité des termes et conditions du présent contrat.

Article 6 : Durée de la convention

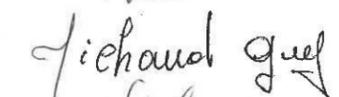
La convention prendra effet à la mise en service du parc éolien situé sur la commune de Mouhet. Le « **BENEFICIAIRE** » informera l'« **EXPLOITANT AGRICOLE** », par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de la date de la mise en service du parc éolien. La convention sera consentie et acceptée pour une durée de vingt (20) années entières et consécutives, à compter de l'envoi de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Fait en trois exemplaires originaux à Chaillac, le 30/05/2018 -

L'« **EXPLOITANT AGRICOLE** »

 Michaël Sébastien

LE « **BENEFICIAIRE** »

 Michaël Guy

Le « **PROPRIETAIRE** »

ANNEXE 1

Désignation des terrains

Commune	Section	Numéro
Chaillac (36310)	AO	130
		131

ANNEXE 2

LOCALISATION DE LA HAIE A CREER





21. REPONSES DES GESTIONNAIRES SUITE AUX DEMANDES DE TRAVAUX :

Ci-dessous la liste des gestionnaires consultés :

- Département de L'Indre, unité départementale de La Châtre (page 23)
- ENEDIS Centre et Limousin (page 25)
- ORANGE (page 28)
- SAUR (page 30)
- GRT Gaz (page 33)

21.1. Département de l'Indre, unité territoriale de La Châtre



Récépissé de DT
Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

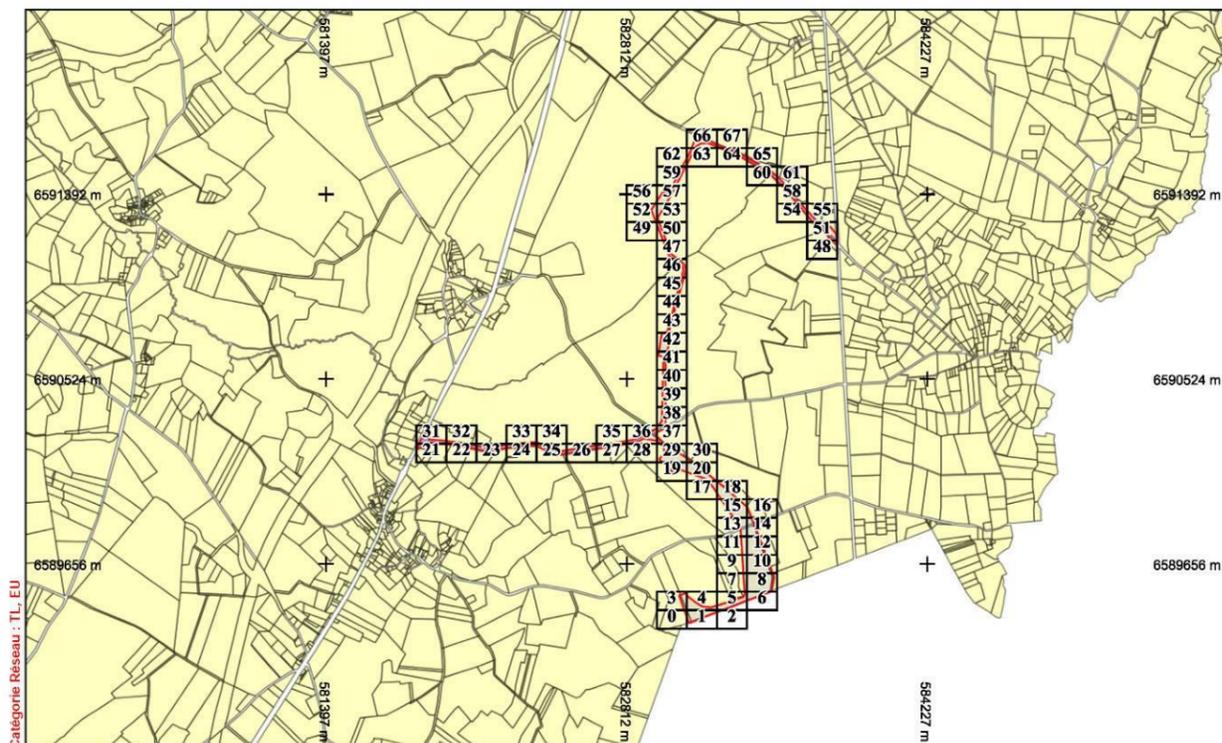
<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de DT <input type="checkbox"/> Récépissé de DICT <input type="checkbox"/> Récépissé de DT/DICT conjointe		Destinataire Dénomination : IEL EXPL 2 Complément / Service : Numéro / Voie : TSA 70011 Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX Pays : France	
N° consultation du téléservice : 2 0 2 0 1 1 0 9 0 3 7 7 0 0 3 7 Référence de l'exploitant : N° d'affaire du déclarant : PROJMOUHET20 Personne à contacter (déclarant) : BEGUERET Alexandre Date de réception de la déclaration : 09 / 11 / 2020 Commune principale des travaux : MOUHET Adresse des travaux prévus : Les Chirons		Coordonnées de l'exploitant : Raison sociale : DEPARTEMENT DE L'INDRE - UT DE LA CHATRE Personne à contacter : MOREAU NICOLAS Numéro / Voie : TSA 70011 Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX Tél. : 0 2 5 4 6 2 1 2 2 0 Fax :	
Éléments généraux de réponse <input type="checkbox"/> Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : <input type="checkbox"/> Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m <input checked="" type="checkbox"/> Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EU _____ (voir liste des catégories au verso)			
Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____ <input type="checkbox"/> Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage. Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____ NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.			
Emplacement de nos réseaux / ouvrages <input type="checkbox"/> Plans joints : Références : Echelle(1) : Date d'édition(1) : Sensible : Prof. régl. mini(1) : Matériau réseau(1) : NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ <input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : <input type="checkbox"/> Date retenue d'un commun accord : _____ / _____ / _____ à _____ h _____ ou <input type="checkbox"/> Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____ / _____ / _____) <input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. <input type="checkbox"/> (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2) <input type="checkbox"/> Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endormissement (2)			
Recommandations de sécurité Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____ Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : <input type="radio"/> possible <input type="radio"/> impossible Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____ Dispositifs importants pour la sécurité : _____			
Cas de dégradation d'un de nos ouvrages En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 2 5 4 6 2 1 2 2 0 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____			
Responsable du dossier Nom : Dominique LAROCHE Désignation du service : Chef de la base routière Tél. : 0 6 7 5 4 0 2 0 4 0		Signature de l'exploitant ou de son représentant Nom du signataire : MOREAU Nicolas Signature : _____ Date : 10 / 11 / 2020 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Sur l'ensemble du tracé, seules les sections (folio) 25, 31 et 35 sont concernées par les ouvrages.



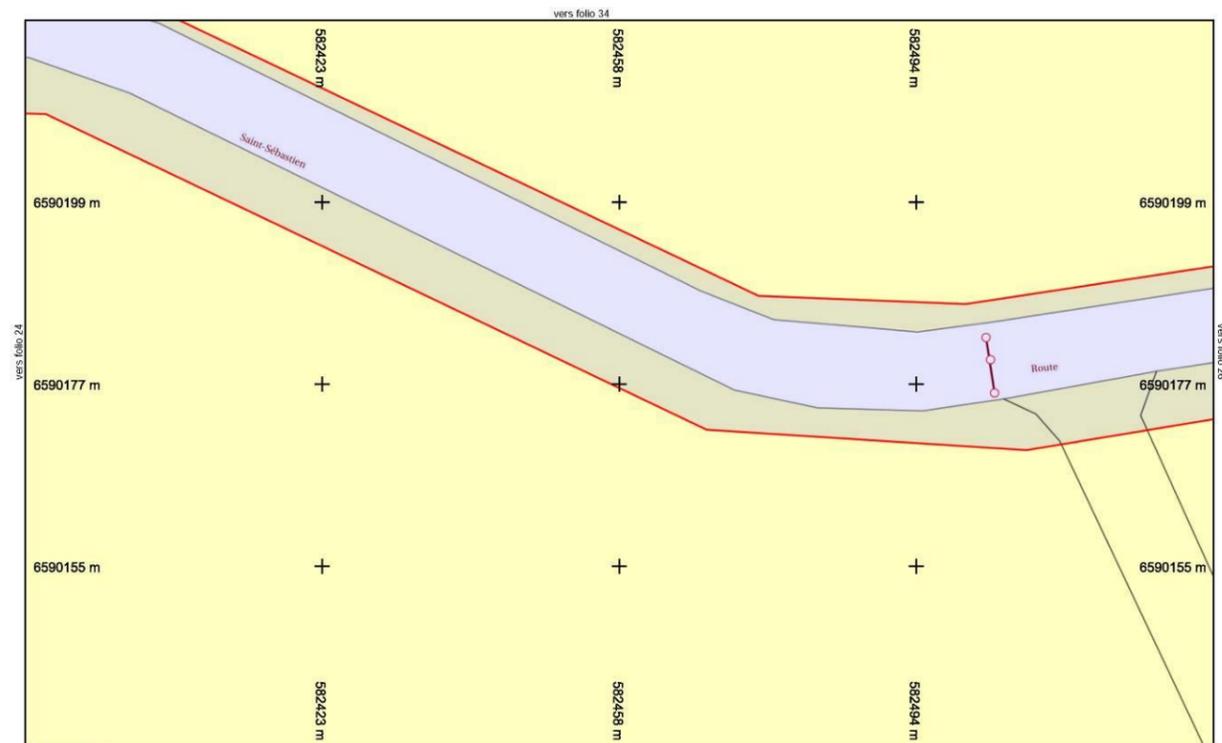
PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS



Légende :
Voir page annexe
 Echelle : 1:20000 --- Plan généré le : 09/11/2020 - 13:19:25
 Numéro de consultation : 2020110903770D37
 Adresse : Les Chirons, 36170 MOUHET
 Plan d'ensemble - Format d'impression : A4 Paysage
 Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision A. Carroyage : Lambert93



Légende :
Voir page annexe
 Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 09/11/2020 - 13:19:25
 Numéro de consultation : 2020110903770D37
 Adresse : Les Chirons, 36170 MOUHET
 Format d'impression : A4 Paysage
 Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision A. Carroyage : Lambert93



Légende :
Voir page annexe
 Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 09/11/2020 - 13:19:25
 Numéro de consultation : 2020110903770D37
 Adresse : Les Chirons, 36170 MOUHET
 Format d'impression : A4 Paysage
 Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision A. Carroyage : Lambert93



Légende :
Voir page annexe
 Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 09/11/2020 - 13:19:25
 Numéro de consultation : 2020110903770D37
 Adresse : Les Chirons, 36170 MOUHET
 Format d'impression : A4 Paysage
 Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision A. Carroyage : Lambert93



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

21.2. ENEDIS Centre et LIMOUSIN



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)



N° 14435*04

Destinataire

- Récépissé de DT
- Récépissé de DICT
- Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : IEL EXPL 2
 Numéro / Voie : TSA 70011
 Code postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
 Pays : France



Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)



N° 14435*04

Destinataire

- Récépissé de DT
- Récépissé de DICT
- Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : IEL EXPL 2
 Numéro / Voie : TSA 70011
 Code postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
 Pays : France

N° consultation du téléservice : 2020110903770D37
 Référence de l'exploitant : 2046009766.204601RDT02
 N° d'affaire du déclarant : PROJMOUHET20
 Personne à contacter (déclarant) : BEGUERET Alexandre
 Date de réception de la déclaration : 09/11/2020
 Commune principale des travaux : 36170 MOUHET
 Adresse des travaux prévus : Les Chirons

Coordonnées de l'exploitant :
 Raison sociale : ENEDIS-DRCEM-CENTRE
 Personne à contacter : COCU ALEXIS
 Numéro / Voie : Chemin de l'allée
 Lieu-dit / BP :
 Code Postal / Commune : 45146 ST JEAN DE LA RUELLE C
 Tél. : +33238803680 Fax :

N° consultation du téléservice : 2020110903770D37
 Référence de l'exploitant : 2046009766.204601RDT02
 N° d'affaire du déclarant : PROJMOUHET20
 Personne à contacter (déclarant) : BEGUERET Alexandre
 Date de réception de la déclaration : 09/11/2020
 Commune principale des travaux : 36170 MOUHET
 Adresse des travaux prévus : Les Chirons

Coordonnées de l'exploitant :
 Raison sociale : ENEDIS-DRLIM-LIMOUSIN
 Personne à contacter :
 Numéro / Voie : 8 Allée Théophile Gramme
 Lieu-dit / BP : BP 406
 Code Postal / Commune : 87012 LIMOGES CEDEX 1
 Tél. : +33555064410 Fax :

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
 Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
 NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Plans joints Echelle : _____ Date d'édition : _____ Sensible : Prof. régl. mini. : 65 cm Matériau réseau : _____
 NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : _____ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
 ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (1)
 Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)
 (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint. (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
 Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements sans affleurants et/ou aéro souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés.
 Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)
 Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible
 Mesures de sécurité à mettre en œuvre : **Vous devez avant le début des travaux évaluer les distances d'approche aux réseaux, le cas échéant vous reporter aux recommandations techniques d'Enedis ci-jointe.**
Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701
 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de l'Indre 0254252100

Responsable du dossier

Nom : COCU ALEXIS
 Désignation du service : DT DICT DR CENTRE
 Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : COCU ALEXIS
 Signature : _____
 Date : 10/11/2020 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 3

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP_V8_4.0_1.00)
 PROTYS.fr 2046009766.204601RDT02 - MOUHET 36170 - 2020110903770D37 1/15

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
 Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
 NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Plans joints Echelle : _____ Date d'édition : _____ Sensible : Prof. régl. mini. : 65 cm Matériau réseau : _____
 NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : _____ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
 ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (1)
 Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)
 (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint. (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
 Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements sans affleurants et/ou aéro souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés.
 Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)
 Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible
 Mesures de sécurité à mettre en œuvre : **Vous devez avant le début des travaux évaluer les distances d'approche aux réseaux, le cas échéant vous reporter aux recommandations techniques d'Enedis ci-jointe.**
Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701
 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de l'Indre 0254252100

Responsable du dossier

Nom : TULLOT Patricia
 Désignation du service : ENEDIS DICT
 Tél. : +33 555064411

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : TULLOT Patricia
 Signature : _____
 Date : 13/11/2020 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP_V8_4.0_1.00)
 PROTYS.fr 2046009766.204601RDT02 - MOUHET 36170 - 2020110903770D37 1/17

Sur l'ensemble du tracé, seules les sections (folio) de 1 à 6 sont concernées par les ouvrages.



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

La légende des plans de détail Enedis

Ouvrages et classes de précision

	HTA	BT	Branchement
Classe A Incertitude maximale est inférieure ou égale à 0,50 m	Réseau HTA classe A Réseau HTA classe A inf.	Réseau BT classe A Réseau BT classe A inf.	Branchement BT classe A
Classe B Incertitude maximale est supérieure à 0,50 m et inférieure à 1,50 m (1 m pour les branchements)	Réseau HTA classe B Réseau HTA classe B inf.	Réseau BT classe B Réseau BT classe B inf.	Branchement BT classe B
Classe C Incertitude maximale est supérieure à 1,50 m (1 m pour les branchements)	Réseau HTA classe C Réseau HTA classe C inf. Tracé incertain	Réseau BT classe C Réseau BT classe C inf. Tracé incertain	Branchement BT classe C Tracé incertain
Réseau abandonné	Réseau HTA Aban.	Réseau BT Aban.	Branchement Aban.

Affleurants et objets principaux

HTA	BT
Dérivation gauche	Dérivation gauche
Dérivation droite	Dérivation droite
Bout perdu	Bout perdu
Remontée aérienne	Remontée aérienne
Nœud topo HTA	Nœud topo BT
Jonction	Jonction
Arrière électrique	Arrière électrique
Mise à terre HTA	Mise à terre BT
	Armoire électrique
	Coffret REM BT
	Coffret électrique
	BST (Boîte sous trottoir)

Fond de plan vecteur

Bâtiment	Bordure trottoir
Mur	Limite (haussée)
Échelle sortante avec escal	Échelle sortante
Poteau EDF	Anaïs simple
Poteau PTT	Anaïs visible
Poteau EDF cardinaire	Grille d'aérateur
Poteau candélabre	Plaque d'égout
Pylyne EDF	Plaque PTT simple
Arbre	Plaque PTT double

Éléments composant les plans de détail

- Réseau
- Fond de plan vecteur
- Fond de plan image
- Poste électrique
- Coffret électrique
- Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)

Attention !
Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICI », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées sur les images), il est nécessaire d'utiliser une technique manuelle non agressive dite « technique douce ».

Les cotations des plans de détails

Les **cotations** sont utilisées pour repérer au sol la position des câbles en indiquant la distance entre les canalisations et des repères (mobilier urbain ou façades d'immeubles) visibles, fixes, et durables sur le terrain.

Certains cotations sont dites « forcées », la distance notée est différente de celle mesurée sur le plan, c'est la **distance notée qui est à prendre en compte**.

Sur les fonds de plan image, les mesures sont à prendre sur les éléments représentant les objets les plus proches du sol (trottoir, avaloir...)
Lorsque l'image n'est pas exploitable, un fond de plan vecteur peut être superposé à l'image.

La profondeur / L'altimétrie

L'**altimétrie** est indiquée sur les plans par « z = ... » et représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (IGN 1969).

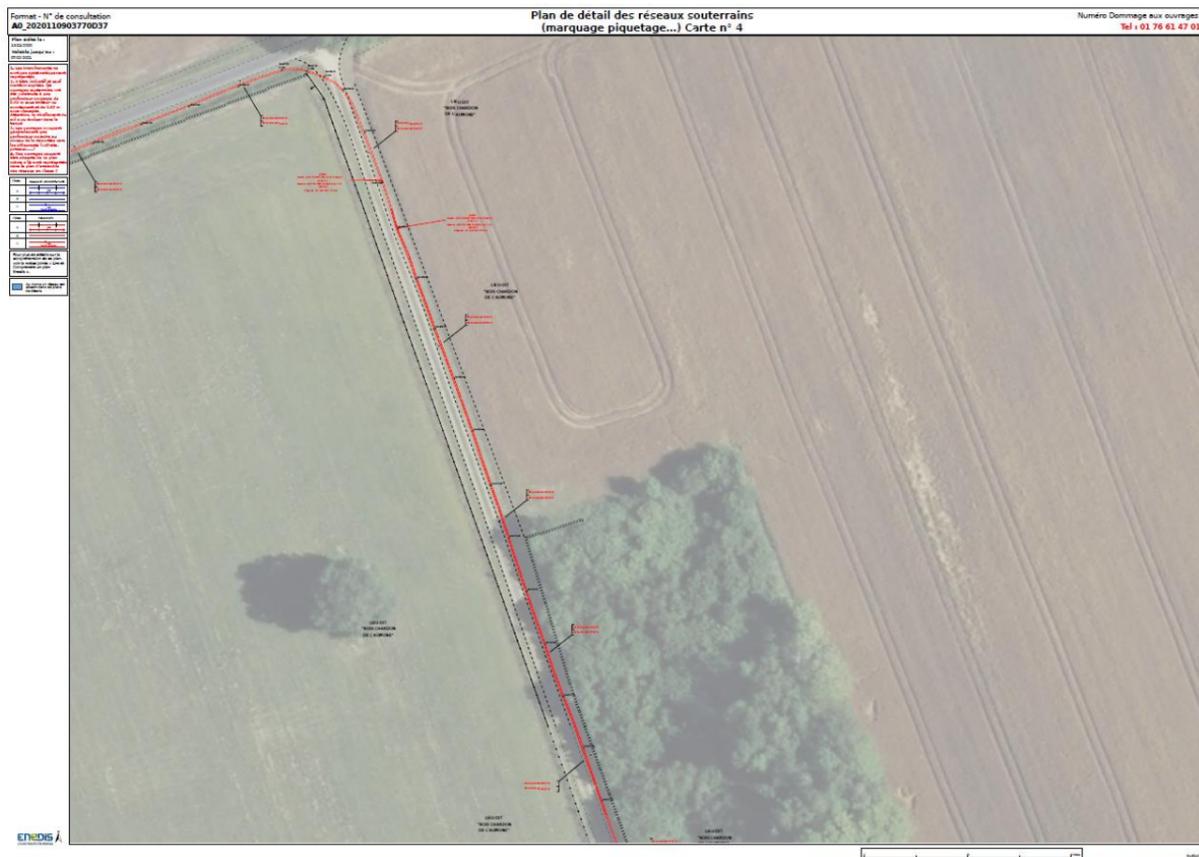
La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

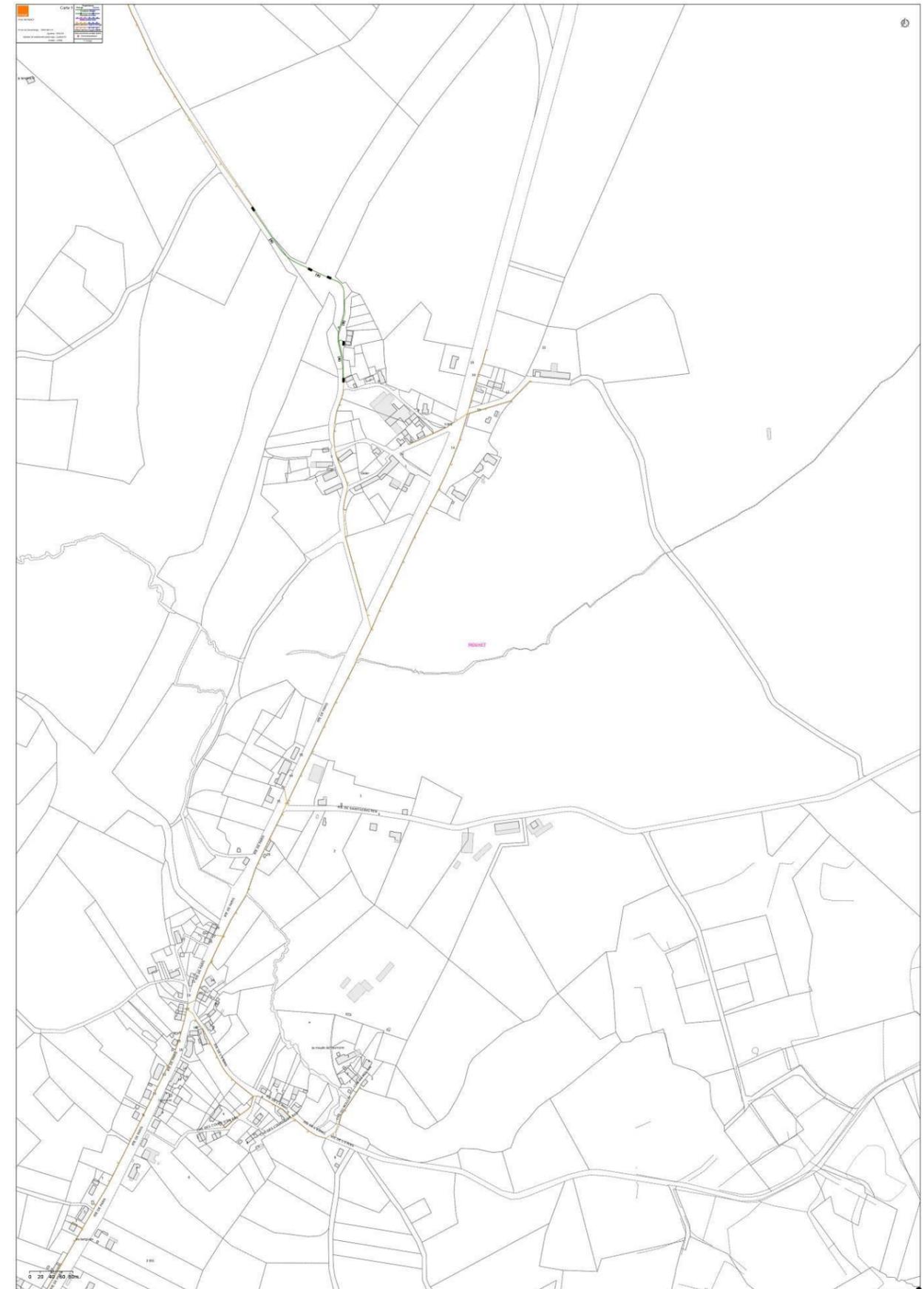
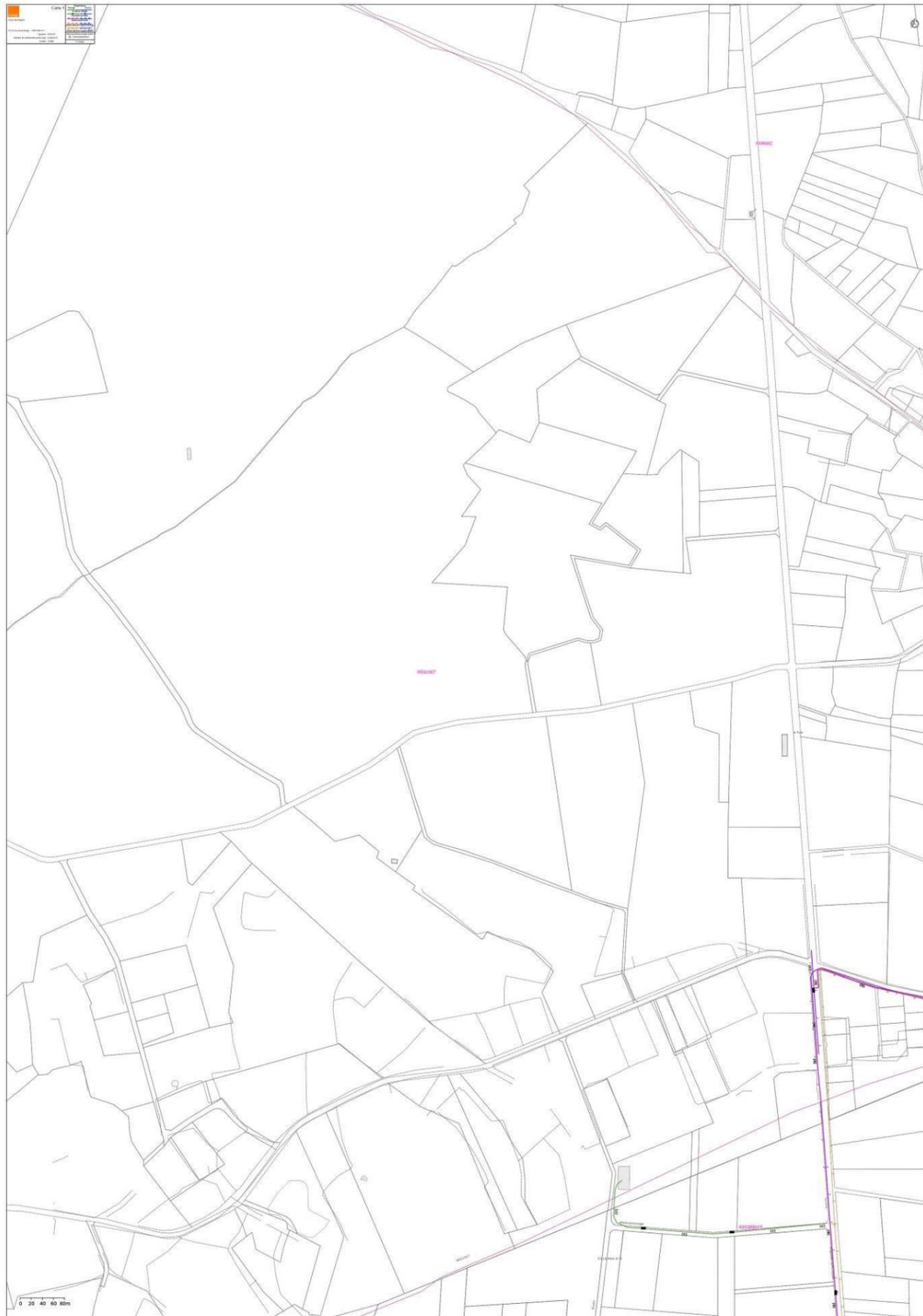
Attention !
Le niveau du sol a pu évoluer dans le temps, il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente que celle indiquée sur les plans.





PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS







21.4. SAUR



Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de DT	Dénomination : IEL EXPL 2
<input type="checkbox"/> Récépissé de DICT	Complément / Service :
<input type="checkbox"/> Récépissé de DT/DICT conjointe	Numéro / Voie : TSA 70011
	Lieu-dit / BP :
	Code Postal / Commune : 69 134 DARDILLY CEDEX
	Pays : France

N° consultation du téléservice : 2020110903770037	Coordonnées de l'exploitant :
Référence de l'exploitant :	Raison sociale : SAUR GRAND OUEST - CENTRE LOIRE
N° d'affaire du déclarant : PROJMOUHET20	Personne à contacter :
Personne à contacter (déclarant) : BEGUERET Alexandre	Numéro / Voie : TSA 70011
Date de réception de la déclaration : 09 / 11 / 2020	Lieu-dit / BP :
Commune principale des travaux : MOUHET	Code Postal / Commune : 69 134 DARDILLY CEDEX
Adresse des travaux prévus : Les Chirons	Tél. : 02 49 11 96 01 6 Fax :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : ____/____/____ Sensible : Prof. régl. min⁽¹⁾ : 0 cm

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h _____

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2): pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : Virginie SALAUN (0249196014) EST LA PERSONNE A CONTACTER SOUS 48H POUR TOUS REPERAGES SUR LE TERRAIN

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 05 87 23 10 09

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Pascal REIHORE

Désignation du service : Service DICT-ATU

Tél. : 02 49 11 96 01 8

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : REIHORE Pascal

Signature : _____

Date : 12 / 11 / 2020 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 3

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

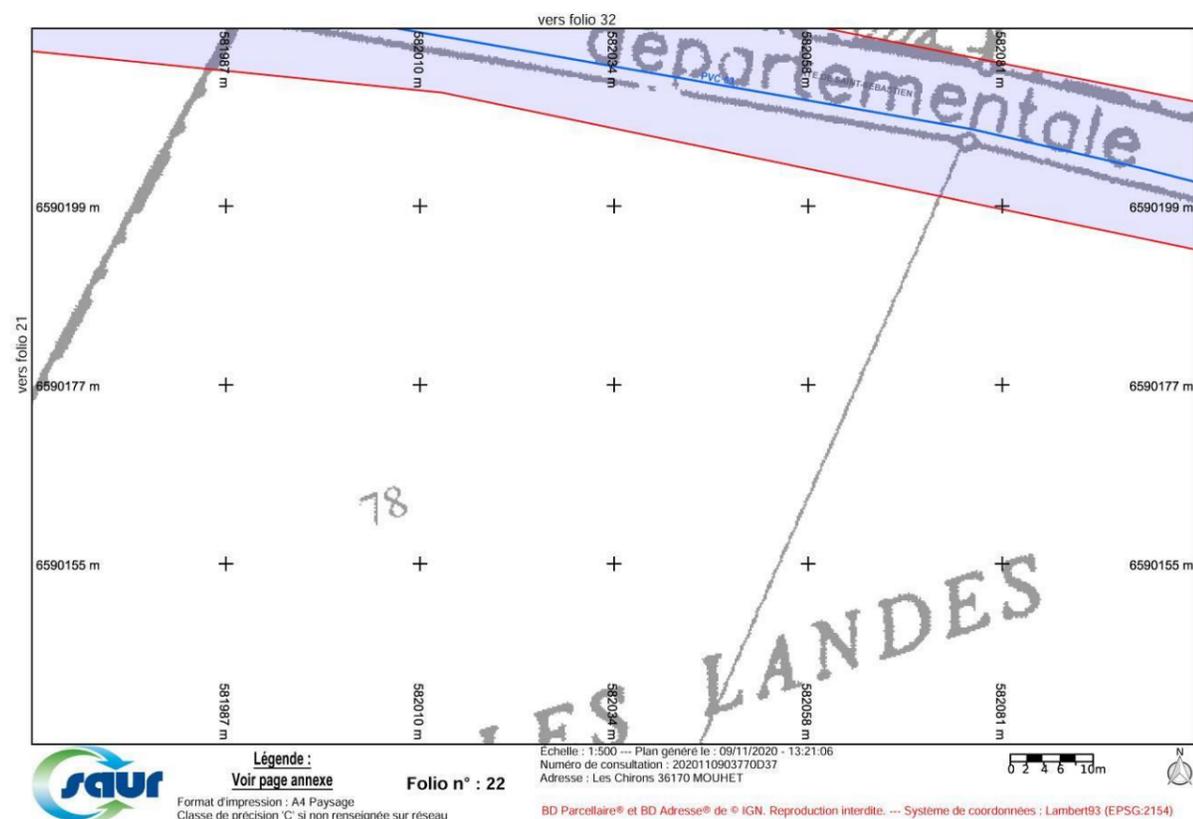
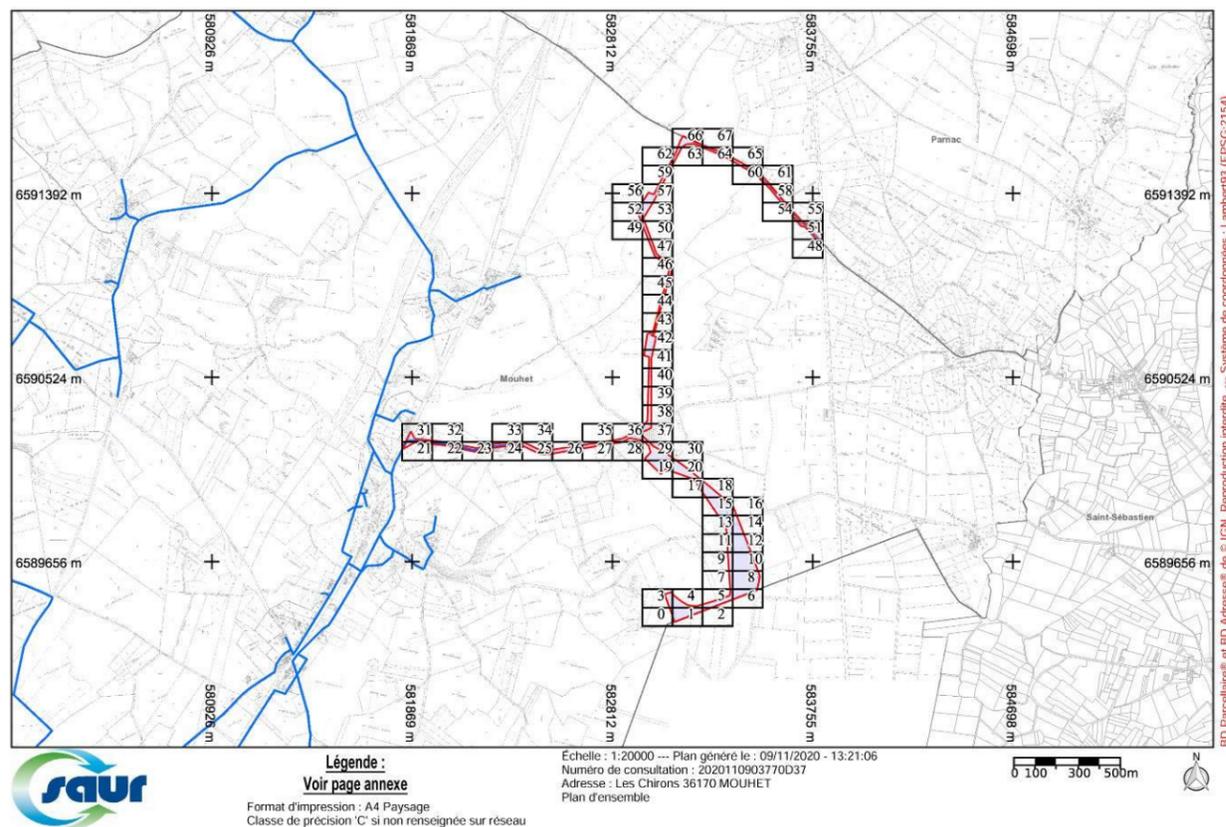
LEGENDE

EA	Tronçons classe C	Dégrilleur	Régulateur de pression
	Tronçons classe B	Dessableur	Réserve incendie
	Tronçons classe A	Disconnecteur	Réservoir au sol/Bâche
	Accélérateur	Forage	Réservoir de chasse
	Anode protect.cathodique	Isolation électrique	Réservoir (semi)enterré
	Auto-contrôle	Micro ventouse	Réservoir sur tour
	Barrage	Piézomètre	Shunt
	Boîte à boues	Plaque d'extrémité	Siphon
	Borne fontaine	Poste de soutirage	Soupape anti-bélier
	Bouche d'incendie	Poteau d'incendie	Stabilisateur d'écoulement
	Bouche de lavage	Potelet protect.cathodique	Station de pompage
	Brise charge	Prise d'eau	Station de surpression
	Canal de mesure	Prise de potentiel	Traitement sur réseau
	Captage	Production avec traitement	Vanne asservie
	Chasse automatique	Puisard	Vanne
	Cheminée d'équilibre	Puits	Vanne de survitesse
	Clapet	Purge	Vanne en attente
	Compteur production/secto.	Réducteur de pression	Vanne fermée
	Compteur export/import	Réduction	Vanne réglée
	Ddass	Regard	Ventouse
	Débitmètre	Régulateur de débit	Vidange
			1/2/4 Borne 1/2/4 prises

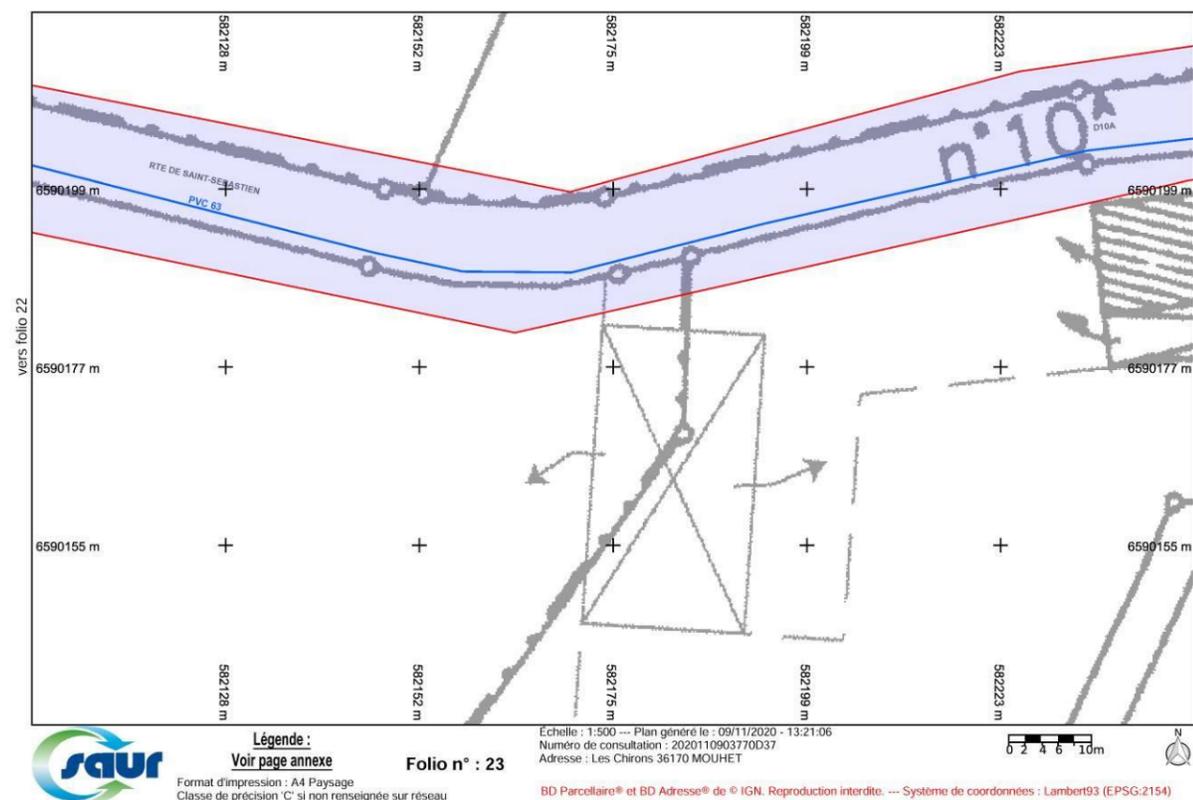
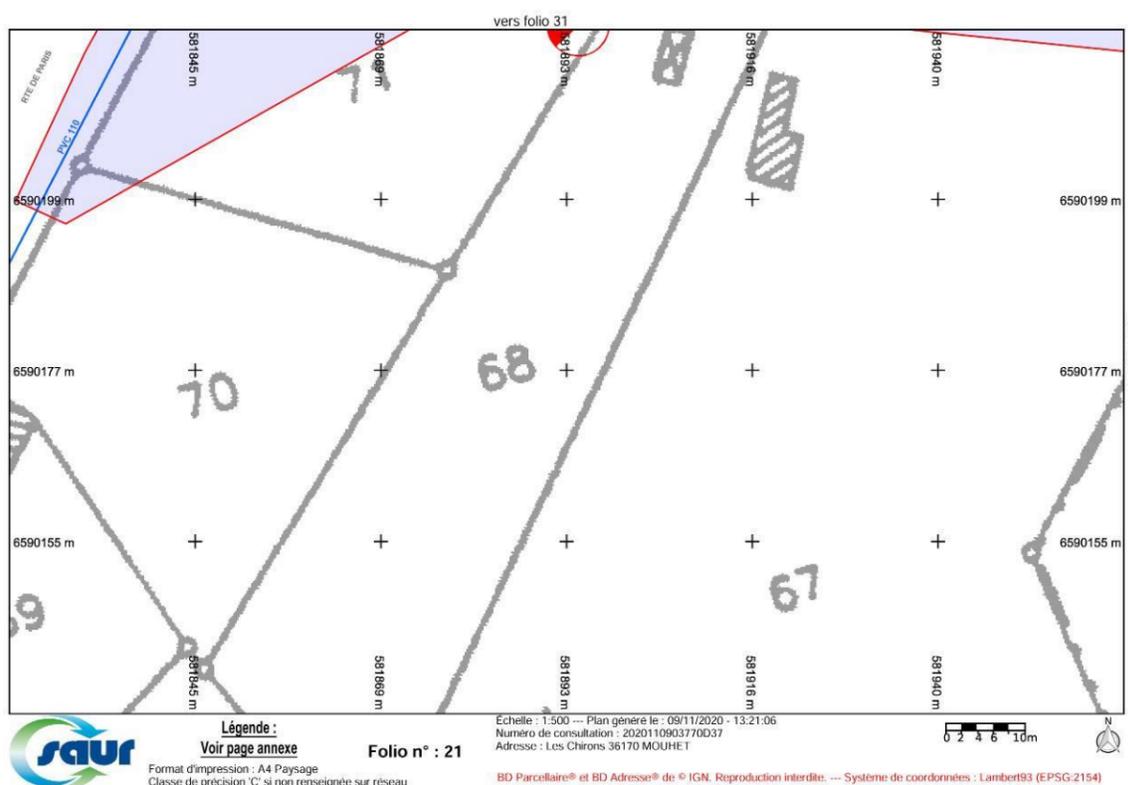
EU	Tronçons classe C	Chasse	Rond visitable à grille
	Tronçons classe B	Clapet	Station d'épuration
	Tronçons classe A	Débitmètre	Tampon/avaloir
	Avaloir	Dégrilleur	Té de curage
	Avaloir à grille	Dessableur	Traitement sur réseau
	Bassin de rétention	Déversoir d'orage	Vacuomètre
	Batardeau	Exutoire	Vanne
	Brise charge	Lagune	Vanne à guillotine
	Canal de mesure	Plaque pleine	Vanne à manchon
	Carré borgne	Poste de relevage	Vanne murale
	Carré visitable	Puisard	Ventouse
	Carré visitable à grille	Rond borgne	Vidange
	Chambre de détente	Rond visitable	



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

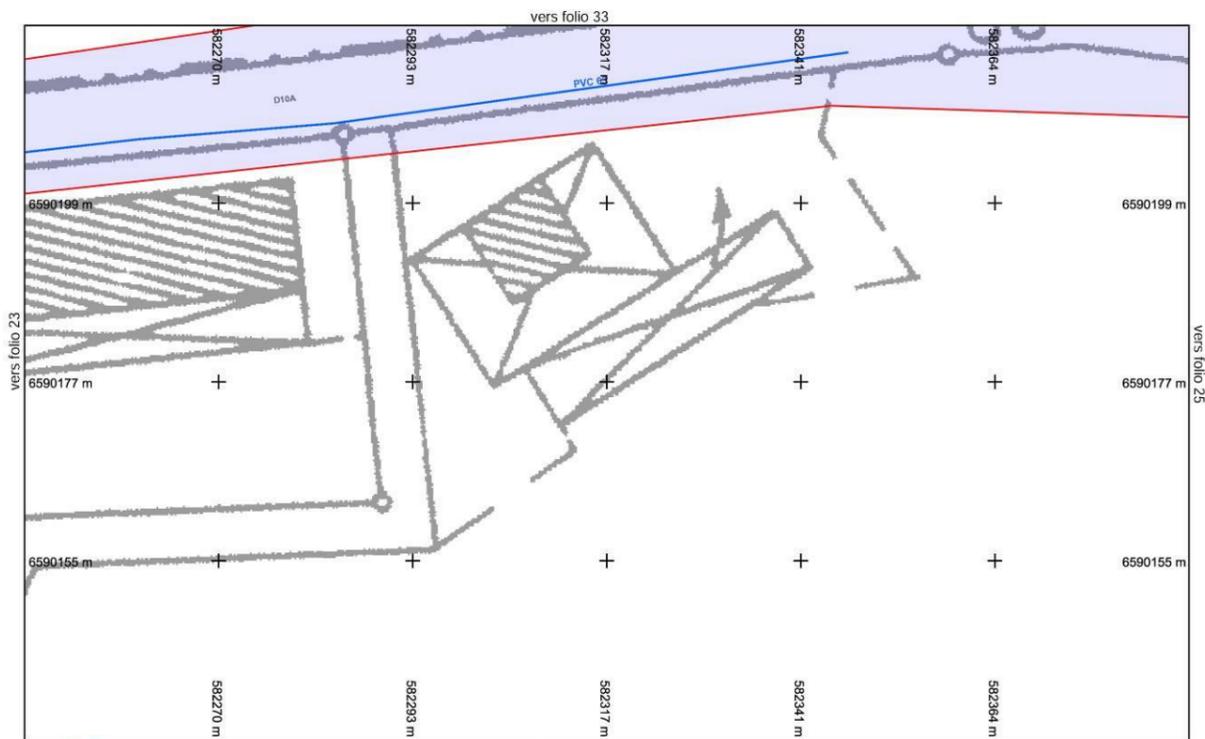


Sur l'ensemble du tracé, seules les sections (folio) de 21 à 24 et 31/32 sont concernées par les ouvrages.





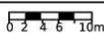
PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS



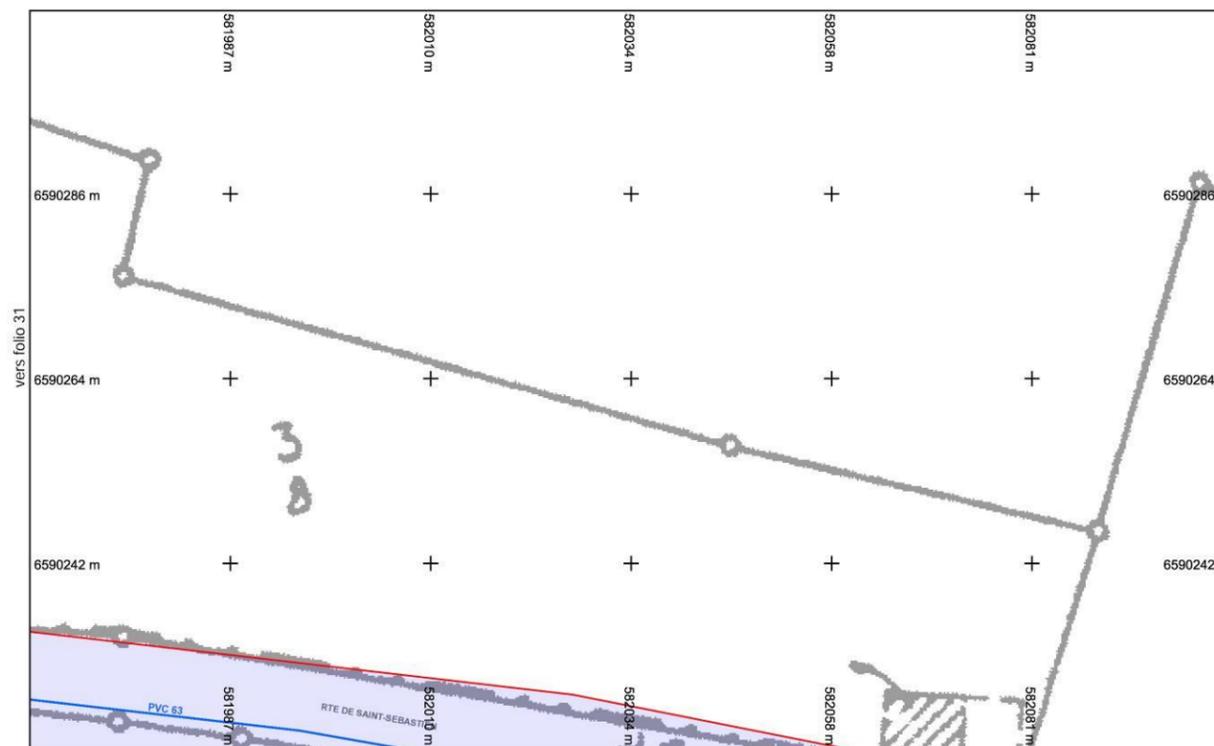
Légende :
 Voir page annexe
 Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

Folio n° : 24

Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 09/11/2020 - 13:21:06
 Numéro de consultation : 2020110903770D37
 Adresse : Les Chirons 36170 MOUHET



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)



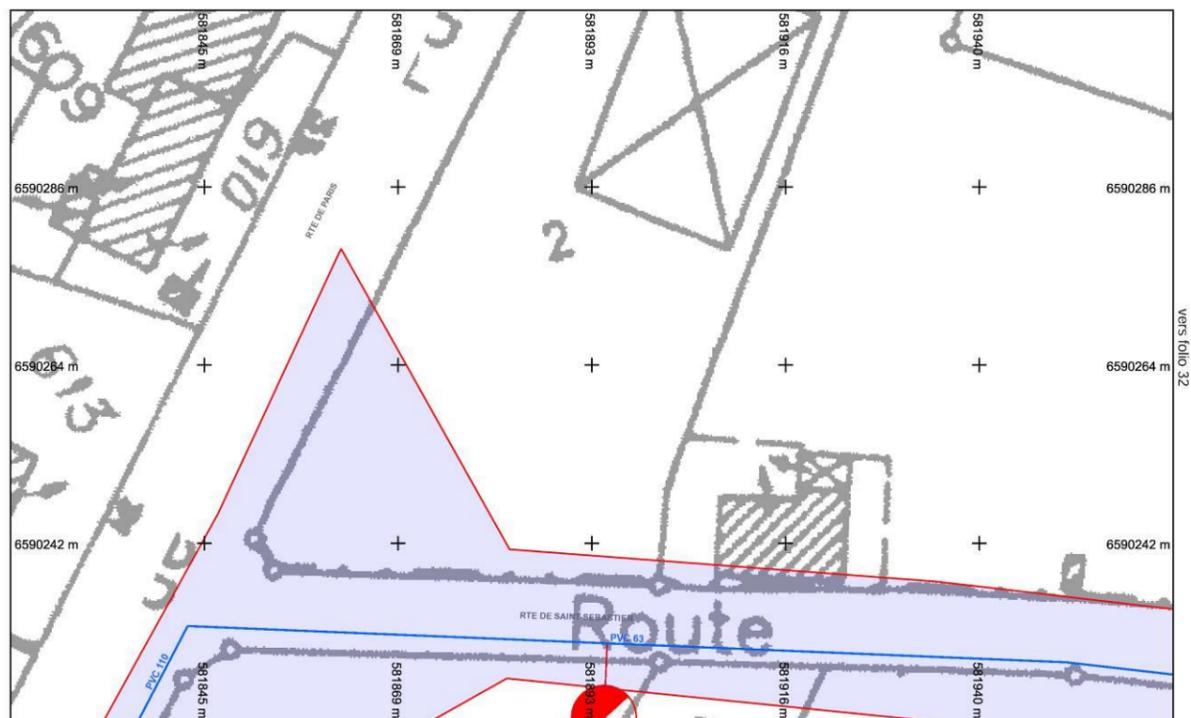
Légende :
 Voir page annexe
 Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

Folio n° : 32

Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 09/11/2020 - 13:21:06
 Numéro de consultation : 2020110903770D37
 Adresse : Les Chirons 36170 MOUHET



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)



Légende :
 Voir page annexe
 Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

Folio n° : 31

Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 09/11/2020 - 13:21:06
 Numéro de consultation : 2020110903770D37
 Adresse : Les Chirons 36170 MOUHET



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)



21.5. GRT GAZ



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail (Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)



Destinataire

- Récépissé de DT
- Récépissé de DICT
- Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : IEL EXPL 2
 Numéro / Voie : TSA 70011
 Code postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
 Pays : France

N° consultation du téléservice : 2020110903770D37
 Référence de l'exploitant : 2046009768.204601RDT02
 N° d'affaire du déclarant : PROJMOUHET20
 Personne à contacter (déclarant) : BEGUERET Alexandre
 Date de réception de la déclaration : 09/11/2020
 Commune principale des travaux : 36170 MOUHET
 Adresse des travaux prévus : Les Chirons

Coordonnées de l'exploitant :
 Raison sociale : GRTgaz PECA-ANG-RC ARGENTON
 Personne à contacter :
 Numéro / Voie : 62 RUE DE LA BRIGADE RAC
 Lieu-dit / BP :
 Code Postal / Commune : 16023 ANGOULEME
 Tél. : Fax : +33545242426

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : GA (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
 Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
 NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle : Date d'édition : Sensible : Prof. régl. mini : Matériau réseau :
 NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
 ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (1)
 Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2).
 (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
 Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
 Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
 Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible
 Mesures de sécurité à mettre en œuvre :
 Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0800022981
 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : MOULINEC Nadia
 Désignation du service : SERVICE DT DICT
 Tél. : +33 545242372

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : MOULINEC Nadia
 Signature :
 Date : 09/11/2020 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

